

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE :

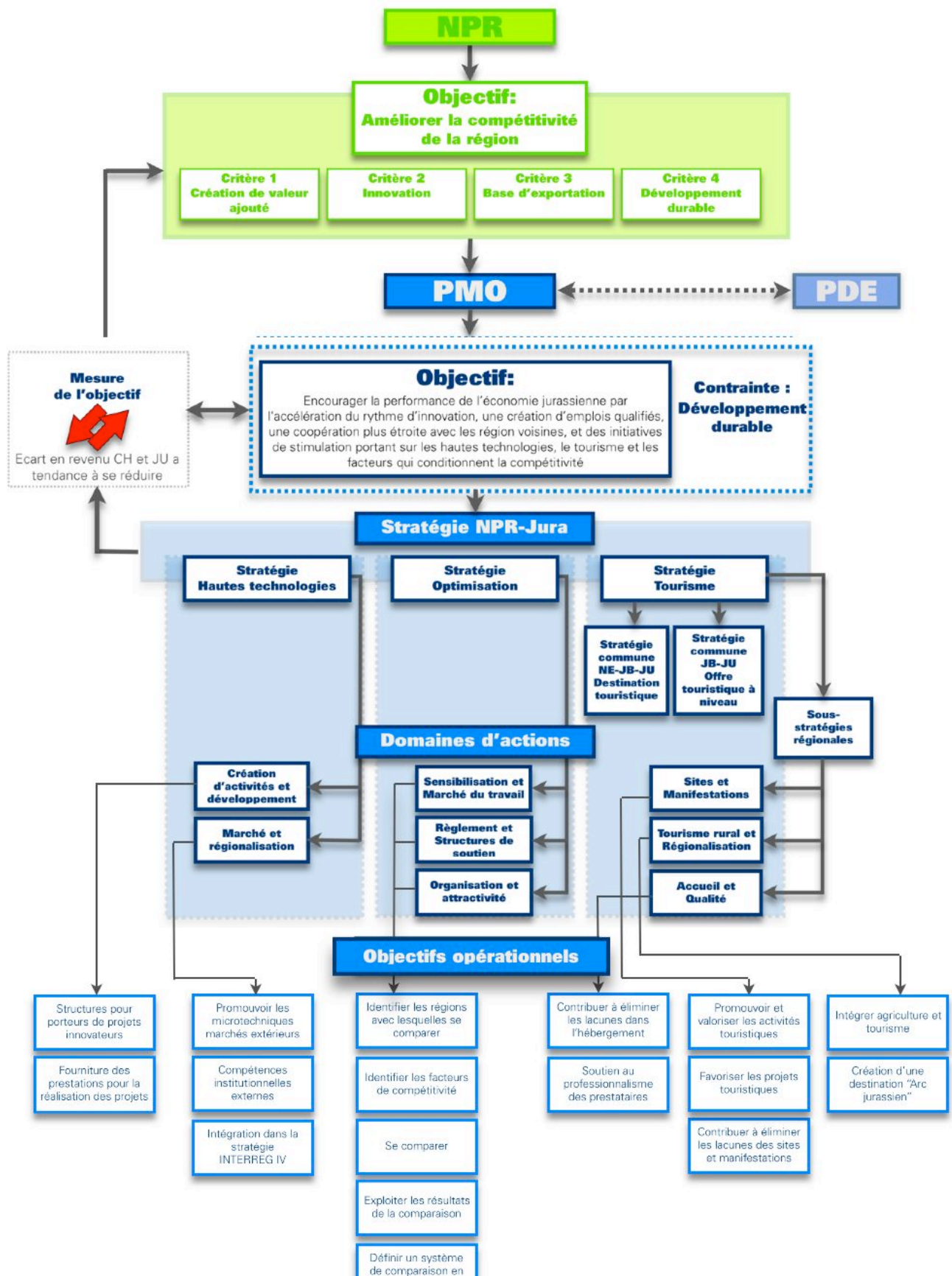
LE CANTON DU JURA

GROUPE DE TRAVAIL NPR-JURA

Delémont, juillet 2007

La stratégie NPR-JURA

Schéma synoptique



SOMMAIRE

Page no

INTRODUCTION	4
I. LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION ET LE BUT DU PMO	6
1. La notion de région	6
2. La NPR et son interprétation	7
3. L'analyse SWOT et les potentialités régionales	10
3.1. Le territoire	11
3.2. La population	12
3.3. Les activités	13
4. Le but du programme de mise en œuvre (PMO)	15
4.1. Programme de développement économique et Plan directeur	15
4.2. Formulation du but de la NPR-JURA	16
II. LA STRATEGIE	21
1. La stratégie NPR-Jura : Considérations politiques	21
2. La stratégie NPR-Jura : Présentation générale	
2.1 Innovation et coopération	24
2.2. Les stratégies thématiques	26
3. La stratégie "HAUTE TECHNOLOGIE"	27
3.1. L'objectif de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE	28
3.2. Justification de l'objectif	29
3.3. Les domaines d'action de la stratégie Haute technologie	32
3.3.1 Le domaine d'action "Créativité et compétences"	33
3.3.2 Le domaine d'action "Création d'activités et développement"	35
3.3.3 Le domaine d'action "Marchés et Régionalisation"	37
3.4. La dynamisation de la stratégie Haute technologie : le projet-clé Créapole	38
4. La stratégie Tourisme	41
4.1. La stratégie commune Jura bernois / Jura	42
4.2. La sous-stratégie régionale "Canton du Jura" (domaines d'action)	46
4.2.1 Le domaine d'action "Accueil et Qualité"	47
4.2.2. Le domaine d'action "Produits et Culture"	48
4.2.3 Le domaine d'action "Tourisme rural et Régionalisation"	49
5. La stratégie "OPTIMISATION"	50
5.1. L'objectif de la stratégie OPTIMISATION	50
5.2. Les domaines d'action de la stratégie OPTIMISATION	51
5.2.1 La dynamisation de la stratégie : le projet-clé BENCHMARKING PLUS	52
5.2.2 Le domaine d'action "Sensibilisation et Marché du travail"	53
5.2.3 Le domaine d'action "Réglementation et Structures de soutien"	53
5.2.4 Le domaine d'action "Organisation et Attractivité"	54
6. Intégration d'INTERREG	56
6.1. NPR et coopération territoriale européenne (INTERREG IV)	56
6.2. NPR et INTERREG IV : une conformité d'objectifs en matière économique	56

6.3. Des calendriers compatibles entre NPR et INTERREG	56
6.4. Le canton du Jura, un acteur actif du programme INTERREG IV	58
6.5. INTERREG IV France-Suisse et Rhin supérieur, objectifs et projets	59
6.6. INTERREG IV France-Suisse et Rhin Supérieur : projets	60
III. JUSTIFICATION ET REALISATION DU PMO	61
1. Le programme territorial d'innovation du canton PTIC, fiche A)	61
1.1. Canton(s) d'application et zones bénéficiaires des effets des mesures du PTIC fiche A.1.1)	61
1.2. Stratégies et modalités d'action du PTIC (fiche A.1.2)	61
1.3. Coopération transfrontalière (fiche A.1.3)	61
1.4. Espace à faible potentiel (fiche A.1.4)	62
1.5. Engagements financiers	62
2. Les processus	67
2.1. Organisme de gestion territoriale et collaboration avec le canton (fiche B.1)	67
2.2. Le processus cantonal de sélection des projets (fiche B.2)	69
2.3. Procédures cantonales de suivi (fiche B.3)	69
3. Fiches techniques	70
3.1. Conformité avec les principes du développement durable (fiche C1)	70
3.2. Conformité avec les instruments de planification à long terme	71
3.3. Conformité avec les instruments cantonaux de planification économique à moyen terme ..	71
3.4. Conformité avec le plan directeur cantonal	71
3.5. Procédures cantonales de suivi	72

ANNEXES

- A. Analyse technique des stratégies
- B. Analyse technique des projets
- C. Stratégies intercantionales
- D. Mise en œuvre, suivi et rentabilité du PMO
- E. Documents politiques

ABREVIATIONS

BEJUNE : Berne-Jura-Neuchâtel
CCSO : Centre CIM de Suisse occidentale
CDEP/SO : Conférence des chefs de département en charge de l'économie publique
CF : Conseil fédéral
CSEM : Centre suisse d'électronique et de microtechnique
FSRM : Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
GT NPR : Groupe de travail "nouvelle politique régionale"
LFNPR : Loi fédérale sur la nouvelle politique régionale
NPR : Nouvelle politique régionale
PDE : Programme de développement économique 2005-2010
PMO : Programme de mise en œuvre
SWOT : Strengthes-Weaknesses/Opportunities-Threats (FFOM : Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces)
WK NW : Wissens- und Technologietransferstelle-Konsortium Nordwest-Schweiz

INTRODUCTION

Tirant les enseignements de la politique régionale conduite pendant plus d'une vingtaine d'années, la Confédération a conçu une "nouvelle politique régionale" (NPR), mieux en rapport avec les réalités d'aujourd'hui. Tel est l'objet de la "loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale" (LFNPR).

La NPR se propose d'"**améliorer la compétitivité** de certaines régions et à y **générer de la valeur ajoutée**". Il devrait en résulter "**la création et la sauvegarde d'emplois**", l'"**occupation décentralisée du territoire**", et l'"**élimination des inégalités régionales**" (LFNPR, art. 1).

Ainsi formulé, le but de la NPR a plusieurs implications :

1. La compétitivité dont il s'agit ici est la compétitivité "**économique**" car il n'est de valeur ajoutée possible que dans la sphère de l'économie.
2. Créer simultanément de la valeur ajoutée et des emplois signifie que l'amélioration de la compétitivité ne peut résulter (uniquement) de la **rationalisation** des activités économiques existantes, synonyme de réduction d'emplois, mais d'une **extension des activités**.
3. La NPR manifeste une double préoccupation égalitarienne puisqu'elle préconise une occupation décentralisée du territoire (ce qui plaide pour un **développement équitable**), et une élimination des inégalités interrégionales (ce qui requiert que **le produit intérieur** des régions les moins favorisées **croisse plus rapidement** que celui des régions avancées économiquement). Ce dernier objectif est ambitieux : l'atteindre suppose la mobilisation de moyens considérables.

C'est à ce cadre général que le canton se réfère pour fixer ses objectifs et définir sa stratégie, afin d'élaborer un "**programme pluriannuel (2008-2011) de mise en œuvre**" (**PMO**) tel qu'exigé par la NPR (cf. LFNPR, art. 15) et qui fait l'objet du présent rapport.

Pour élaborer ce PMO, le Gouvernement a mis en place un **groupe de travail**, rattaché au Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes, et placé sous la responsabilité du Service de l'économie. Y siègent les responsables des unités administratives concernées (économie, tourisme, agriculture, aménagement du territoire, marché du travail, coopération, finances) ainsi que des représentants d'organismes privés ou publics (Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Jura Tourisme, Association régionale Jura), à charge pour les membres du groupe d'établir les relations nécessaires avec les milieux qu'ils représentent ou qui leur sont proches.

Le groupe de travail (GT NPR) a conduit sa réflexion en particulier sur la base des **documents** suivants :

- LF du 6.10.2006 sur la politique régionale;
- Message du CF concernant la nouvelle politique régionale;
- Message du CF relatif au programme pluriannuel 2008-2015 de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération;
- Aide au travail du 20.12.2006 pour l'élaboration des programmes cantonaux de mise en œuvre de la NPR par les administrations cantonales;
- Manuel sur le programme de mise en œuvre par le canton de Berne, 1^{ère} et 2^{ème} édition;
- Programme gouvernemental de législature 2007-2010;
- Plan directeur cantonal du 30.11.2005;
- Cadre de référence cantonal de développement durable, mars 2006;
- 5^{ème} programme de développement économique 2005-2010, février 2005;
- Rapport de Benchmarking international. Arc jurassien suisse, BAK Basel Economics.

Les travaux ont porté essentiellement sur l'identification des potentialités régionales, la formulation du but du PMO, l'élaboration de la stratégie, l'évaluation financière et les analyses de conformité avec la NPR.

Il importe de préciser d'emblée comment le PMO se positionne dans la politique économique de l'Etat, et plus particulièrement par rapport au programme de développement économique (PDE) :

Le PDE est "Jura-centrique" en ce qu'il focalise sur le territoire cantonal; ses mesures sont conçues de façon à résoudre des problèmes internes à l'économie jurassienne, la référence à l'apport externe étant purement contingente.

L'optique du PMO est fondamentalement différente : elle consiste à **projeter sur l'extérieur** les problèmes de développement économique du canton et à leur apporter des solutions en veillant à **aménager un recours effectif ou potentiel aux opportunités externes**.

Il est à peine excessif d'affirmer que le **PMO constitue une externalisation du PDE**. De la sorte, **la politique économique** du canton du Jura **intègre PMO et PDE en une stratégie interne/externe**. C'est de cette stratégie dont il est question au chap. II.

Sous l'angle financier, le PMO 2008-2011 du canton du Jura se résume ainsi :

STRATEGIES PERIODE 2008-2011	CONTRIBUTION	
	A charge du canton du Jura (1000 frs)	Sollicitée de la Confédération (1000 frs)
Stratégie intercantonale	2'430	2'054
Stratégie cantonale	4'502	4'502
INTERREG	1'500	-
Zones à faible potentiel	80	80
Organisme développ.. régional	PM	PM
Total	8'512	6'636
./. INTERREG	1'500	-
TOTAL	7'012	6'636

Le présent rapport est structuré conformément au cheminement de la réflexion du groupe de travail :

- 1. Potentialités régionales et but du PMO;**
- 2. Stratégie;**
- 3. Justification et réalisation du PMO.**

I. LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION ET LE BUT DU PMO

Les potentialités régionales sont délicates à identifier puisqu'elles réclament une justification qui se situe nécessairement dans l'avenir. La démarche choisie par le groupe de travail a consisté tout d'abord à préciser la notion de région lorsqu'on l'applique au canton du Jura, puis à aménager une grille de lecture intégrant à la fois les "éléments constitutifs" de la région confrontés aux objectifs et aux critères de la NPR, puis à procéder à l'identification des potentialités grâce à une analyse SWOT, et, finalement, à formuler le but du PMO.

1. La notion de région

Du point de vue de la politique régionale traditionnelle, **le canton du Jura n'a jamais été subdivisé en régions**. La "région Jura" a toujours coïncidé avec les frontières cantonales. Il n'existe aucune raison de procéder différemment avec la NPR, et cela pour trois raisons majeures : 1) à scinder le territoire cantonal en régions, on court le risque d'alimenter un régionalisme conflictuel qui divise les forces au lieu de les rassembler; 2) si les frontières de la région coïncident avec celles du canton, il est plus aisé de dégager des synergies au niveau de la gestion technique et administrative; 3) finalement, en bien des domaines, le canton du Jura peine à atteindre la taille critique; l'existence de régions aggraverait cette situation.

En conséquence, la **région** au sens de la NPR dont il est question ici est le **canton du Jura**, étant entendu que les projets peuvent porter sur une partie de la région ou, au contraire, transcender les frontières cantonales.

Delémont, Porrentruy et Saignelégier sont les **centres régionaux** au sens de la LFNPR et selon le plan directeur cantonal.

1. La NPR et son interprétation

Si bien conçue soit-elle, la NPR appelle une interprétation dès lors qu'il s'agit de lui donner un contenu concret. La NPR part de la région pour aboutir à une économie compétitive. C'est cette relation région-économie qu'il importe de préciser afin d'en extraire une démarche efficace, assez simple pour rester claire, mais suffisamment exhaustive pour ne rien manquer d'essentiel.

L'hypothèse (le point de départ) sur laquelle repose la présente interprétation **suggère qu'il est pertinent d'identifier les potentialités économiques d'une région à partir de trois "éléments constitutifs" : le territoire, la population et les activités :**

- le **territoire**, parce que la région s'inscrit nécessairement dans l'espace;
- la **population**, car une région inhabitée n'offre aucun intérêt pour la NPR;
- les **activités**, car il n'est pas de population sans activités.

Ces trois éléments constitutifs seront rappelés tout au long du présent rapport.

Une façon d'interpréter la NPR consiste donc à procéder à une analyse croisée des trois éléments constitutifs de la région d'une part, et du but, des critères et principes de la NPR d'autre part. On obtient une grille de lecture utile pour circonscrire le champ d'activité de la NPR et identifier les domaines où rechercher des potentialités :

Le but de la NPR consiste à améliorer la compétitivité de la région.

Les principes de la NPR sont énumérés à l'article 2 de la loi : 1) la prise en considération des exigences du **développement durable**; 2) les initiatives visant à améliorer la **compétitivité** et générer de la **valeur ajoutée**; 3) les **centres régionaux** comme moteurs de développement; 4) les cantons comme **interlocuteurs** de la Confédération et comme responsables de la **collaboration** avec les régions; 5) la **collaboration** entre services fédéraux et avec les institutions suisses et étrangères.

Dans l'optique de l'identification des potentialités régionales, seuls les principes 1) et 2) sont véritablement pertinents. Le principe 3), de nature spatiale, relève moins des potentialités que de la conception du programme de mise en oeuvre; le principe 4) est purement organisationnel et le principe 5) ne concerne pas fondamentalement un programme cantonal de réalisation.

Il est utile de compléter ces principes par les dispositions prévues à l'article 4 de la loi qui précise à quelles conditions la Confédération encourage des initiatives, programmes et projets: 1) encouragement à **l'esprit d'entreprise** et à l'activité entrepreneuriale; 2) renforcement de la capacité **d'innovation**; 3) exploitation des potentiels régionaux et mise

en place ou amélioration des systèmes de **valeur ajoutée**; 4) amélioration de la **coopération public/privé**. L'alinéa 2 de cet article 4, lettre a, est particulièrement explicite : "Les aides financières ne sont octroyées qu'aux conditions suivantes : a) *les initiatives, programmes et projets ont un caractère novateur pour la région concernée*".

Si l'on ajoute à ces principes et dispositions le fait que "le critère crucial lors de la sélection (des potentiels) réside dans le principe de **base d'exportation**" (Message concernant la mise en œuvre...; p. 14), il est alors possible de circonscrire l'essence de la NPR par son objectif et quatre critères :

BUT : AMELIORER LA COMPETITIVITE DE LA REGION

Critère 1 : Création de valeur ajoutée.

Critère 2 : Innovation.

Critère 3 : Base d'exportation.

Critère 4 : Développement durable

Cela posé, la confrontation des trois éléments constitutifs de la région (population/activités/territoire) avec le but et les quatre critères de la NPR débouche sur les considérations suivantes :

Eléments constitutifs Objectif/Critères	Population	Activités	Territoire
Critère 1 : Création de valeur ajoutée	Augmenter l'emploi.	Augmenter les activités.	Mettre à disposition les espaces nécessaires.
Critère 2 : Innovation	Promouvoir la créativité et l'esprit d'entreprise.	Nouveaux produits, nouvelles structures de production, nouveaux marchés.	Occupation rationnelle du territoire et ouverture sur l'extérieur
Critère 3 : Base exportatrice	Acquisition des compétences propres aux marchés extra-régionaux.	Recherche de nouveaux marchés.	Développement de l'accessibilité au territoire et à partir du territoire.
Critère 4 : Développement durable	Solidarité sociale.	Efficacité économique.	Responsabilité environnementale.
But : Améliorer la compétitivité	Développer la motivation/volonté d'atteindre l'objectif dans un contexte de solidarité sociale.	Créer des avantages comparatifs dans les domaines soumis à concurrence dans un contexte d'efficacité économique.	Occuper rationnellement le territoire pour en améliorer l'attractivité à l'égard des personnes et des activités, dans un contexte de responsabilité environnementale.

Tableau I.1 : Eléments constitutifs de la région, objectifs et critères de la NPR

Tout en ayant l'identification des potentialités régionales en mémoire, ce tableau appelle les commentaires suivants :

- a) **Création de valeur ajoutée** : Dupliquer les activités économiques existantes ajoute à la force économique de la région, mais n'en améliore pas véritablement la compétitivité car elle laisse inchangés les coûts unitaires de production et les rémunérations. La fonction de ce critère consiste en définitive à **lier la compétitivité à la sphère économique**.
- b) **Innovation** : Qu'elle porte sur des produits ou des processus, l'innovation s'exprime sous diverses formes : réduction des coûts de production, adéquation qualitative aux exigences du marché, création de produits pour des marchés jusqu'ici inexistants. Une innovation réussie conforte l'économie régionale, mais elle n'est pas nécessairement créatrice d'emplois. A l'innovation à effet direct sur les entreprises s'ajoute l'innovation à effet indirect : c'est notamment le cas lorsque le territoire est organisé de façon à minimiser les coûts des entreprises ou lorsque la région s'ouvre résolument sur l'extérieur. Au total, **le critère "innovation" circonscrit plus étroitement le critère "valeur ajoutée"**.
- c) **Base d'exportation** : Il y a exportation lorsque les producteurs de la région livrent leurs biens et services à des clients extérieurs à la région, ou lorsque les clients externes viennent dans la région prendre livraison des biens et services élaborés à leur intention. Ce critère suppose **l'identification de marchés externes, l'acquisition des compétences** propres à ces marchés et **l'accessibilité** à et de la région. Avec la notion de "base d'exportation", le critère de la création de la valeur ajoutée s'en trouve encore rétréci : non seulement **la valeur ajoutée doit être innovante, mais en plus exportable**.
- d) **Développement durable** : Selon le "rapport Brundtland" qui fait autorité, le *"développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins"*. Cette définition présente l'avantage de forcer la réflexion sur l'héritage social, économique et environnemental qui sera transmis aux générations futures.

S'inspirant du rapport MONET édité par la Confédération, le Gouvernement a élaboré un "Cadre de référence cantonal de développement durable". Le développement durable y est conçu ainsi : *"Le développement durable établit donc le lien entre la couverture des besoins humains à travers les générations et le développement de l'environnement. (...) le développement durable invite à considérer de manière **égalitaire et interdépendante l'économie, le social et l'environnement**. Ses objectifs généraux sont de conduire à une **société plus équitable, une économie plus efficiente et un environnement mieux préservé et valorisé, notamment par une gestion économique des ressources naturelles non renouvelables**".*

On notera que les trois concepts de société, d'économie et d'environnement ont une correspondance évidente avec les trois éléments constitutifs de la région : population, activités, territoire.

e) **But** : Puisque les critères sont cumulatifs, leur combinaison permet de décliner le but de la NPR (améliorer la compétitivité) pour chacun des trois éléments population/activités/territoire:

- **population** : la notion centrale est celle de **créativité** et **d'esprit d'entreprendre** à laquelle s'ajoute celle **d'acquisition de compétences** nouvelles, ce qui suppose la combinaison de la **motivation** des personnes (désir d'innover) et de leur **volonté** de réaliser des projets innovants; encore convient-il de veiller à ce que les conditions démographiques (structure par âge équilibrée), sociales (équité interpersonnelle) et celles liées à des finances publiques saines (équité intergénérationnelle) s'y prêtent et se maintiennent dans le temps.
- **activités** : la notion **d'"avantage comparatif"** se laisse aisément assimiler à celle de compétitivité, laquelle influence la forme que prend la trajectoire de croissance économique, une trajectoire qui doit correspondre à une **croissance équilibrée**, donc **sans chômage**, ce qui établit un lien avec l'équilibre démographique;
- **territoire** : un territoire organisé rationnellement implique qu'il soit **attractif** à l'égard des personnes et des activités, qu'il soit facilement **accessible**, et que l'environnement soit considéré dans la durée.

On obtient de la sorte **l'équilibre** entre **société, économie et environnement**.

Ainsi se trouvent identifiés les **domaines** dans lesquels il convient d'inventorier les potentialités régionales : créativité, compétences, activités économiques, produits-structures-marchés, espaces, accessibilité, organisation territoriale, démographie, environnement, attractivité.

2. L'analyse SWOT et les potentialités régionales

L'analyse SWOT (Strengths-Weaknesses/Opportunities-Threats ou Forces-Faiblesses/Opportunités-Menaces) sert à identifier, en fonction d'une vision préalablement définie, les forces et les faiblesses d'un pays, d'une région, d'une entreprise, etc., à un moment donné, et à cerner les opportunités et les menaces qui pourraient se présenter dans un avenir prévisible. C'est un outil d'analyse utile à la décision stratégique, à condition d'en user sans complaisance. **Elle est appliquée ici séparément à chacun des trois éléments constitutifs de la région** (territoire -population - activités), **dans une optique de compétitivité**.

2.1. Le territoire

TERRITOIRE	
FORCES	FAIBLESSES
- Proximité de la métropole bâloise. - Cadre de vie agréable, environnement préservé, qualité des paysages, absence d'encombrement. - Bon équipement en moyens de communications (fibres optiques, ADSL,). - Prix fonciers/immobiliers relativement favorables. - Sentiment de sécurité. - Réseaux de transports publics. - Espaces disponibles.	- Situation «excentrée» par rapport à l'Arc jurassien, à la Suisse romande, à la Suisse ; pas de centre urbain. - Accessibilité plutôt déficiente. - Topographie peu propice aux déplacements rapides ; A16 ouverte à l'intérieur uniquement. - Faibles relations transfrontalières. - Communes trop petites, trop individualistes et trop nombreuses.
OPPORTUNITES	MENACES
- Arrimage à la métropole bâloise. - Pôle de Belfort-Montbéliard - Perspective d'une structuration solide de l'Arc jurassien. - Fusion de communes, développement de l'intercommunalité et création d'une agglomération. - Ouverture de la Transjurane (A16), aménagement de la H18, accessibilité rapide au TGV Rhin-Rhône, d'où intégration plus aisée dans les réseaux européens.	- Offre insuffisante à l'endroit de la métropole bâloise. - Investissements publics fédéraux sur les métropoles et sur les axes intermétropoles plutôt que sur la périphérie et les axes métropole-périphérie.

Tableau I.2 : Analyse SWOT appliquée au territoire

Commentaires :

- 1) **Situation** : Le canton du Jura jouxte à la fois la France (Doubs, Territoire de Belfort, Haut-Rhin), la Suisse allemande (BL, SO) et la partie française du canton de Berne. Sa frontière avec la France est plus longue qu'avec la Suisse. **Dépourvu de centre urbain**, il subit l'influence centrifuge de Bâle, La Chaux-de-Fonds, Bienne et Neuchâtel. Lorsqu'on le considère par rapport à des entités comme l'Arc jurassien romand, la Suisse romande, la Suisse ou la Communauté de travail du Jura, le canton du Jura apparaît toujours comme situé à leur **périphérie**, une situation qui se révèle le plus souvent défavorable au moment de tirer le bilan des coopérations interrégionales.

Cependant, la **proximité de Bâle** constitue l'atout majeur de la région. Encore faut-il que le Jura puisse élaborer une offre susceptible d'intéresser les Bâlois. Seul fonctionne bien jusqu'ici le **marché du travail** : près de 1000 Jurassiens se rendent chaque jour dans la région bâloise, encore que le handicap de la langue nuit à cette forme de coopération. Cette dernière gagnerait à être développée davantage, ce que faciliterait une politique fédérale en matière de communication qui mettrait davantage l'accent sur les réseaux des villes et des agglomérations.

- 2) **Qualité de vie** : Selon un sondage effectué dans le cadre du projet Jura Pays Ouvert, le canton du Jura est **perçu par la population suisse comme un « pays vert » (et non point comme une région industrielle)**. Il existe un certain nombre de désavantages à ne paraître que cela, mais rien n'empêche d'en tirer parti. Posséder des paysages de

qualité, un environnement préservé, une structure urbaine éclatée, une densité de population faible à l'échelle de la Suisse, tous ces éléments se combinent pour produire un **cadre de vie** naturel agréable, des espaces vastes sans encombrements et, en définitive, un "sentiment de sécurité" auquel n'est pas étrangère cette caractéristique des petites entités : tout le monde se connaît !

- 3) **Accessibilité et mobilité** : Le canton du Jura passe pour une région "lointaine", du moins en termes de temps nécessaire pour y accéder. Ce constat découle autant de la réalité que du cliché. On voudra bien se référer sur ce point à la conception du plan directeur cantonal.

2.2 La population

POPULATION	
FORCES	FAIBLESSES
- Structure jeune de la population. - Bonne formation professionnelle de base. - Aptitude au travail précis. - Disponibilité en main-d'œuvre frontalière. - Paix du travail. - Coûts salariaux compétitifs. - Peu de problèmes relatifs aux étrangers. - Structures de formation des niveaux secondaires II et tertiaire de grande qualité et adaptées aux besoins de la région.	- Stagnation démographique, voire décroissance. - Tendance à l'émigration des jeunes bien formés. - Vieillissement progressif de la population. - Peu de structures d'enseignement supérieur - Faible disposition pour les langues étrangères. - Disparités intercommunales dans l'évolution démographique.
OPPORTUNITES	MENACES
- Libre circulation des travailleurs comme remède au manque de compétences. - Baisse régulière de la pression fiscale sur les personnes physiques.	- Perspectives démographiques négatives. - Problèmes sociaux et financiers découlant du vieillissement. - Risque de dumping salarial et de détérioration des relations entre partenaires sociaux.

Tableau I.3 : Analyse SWOT dans l'optique de la population

Commentaires :

- 1) **Evolution démographique** : La population jurassienne n'augmente plus depuis 1995. Le mouvement naturel présente un solde proche du zéro et le mouvement migratoire se compense au cours du temps. Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux dans le Jura qu'en Suisse, mais cet avantage s'érode sous l'effet de l'**exode** souvent définitif de ceux-ci. Fondamentalement, le Jura est menacé de recul démographique, assorti d'un **vieillissement** progressif de la population, générateur de difficultés sociales et financières guère compatibles avec un développement durable bien compris.
- 2) **Marché du travail** : Le canton du Jura bénéficie de la paix du travail, de salaires compétitifs et d'une excellente disponibilité en **main-d'œuvre frontalière**. Le problème vient de ce que l'offre de travail frontalière a tendance à peser sur les salaires, ce qui, à terme, peut conduire à des problèmes sociaux, et, peut-être, à des investissements non-optimaux. La main-d'œuvre frontalière a changé de nature : jusqu'en 1995, elle évoluait systématiquement en sens inverse du chômage ; depuis lors, elle progresse par paliers, indépendamment de la situation conjoncturelle, ce qui traduit une inadéquation croissante entre l'offre et la demande de travail.

- 3) **Compétences** : L'économie jurassienne a toujours bénéficié d'une excellente **formation de base**. Cependant, les métiers de l'industrie souffrent de la concurrence que leur font les filières conduisant aux études supérieures, pour lesquelles la région ne dispose d'aucun établissement (à l'exception de l'école technique de Porrentruy et d'un embryon de formation au sein de la HE-Arc). Pour des raisons tenant à l'histoire récente, les Jurassiens ont nourri une réticence marquée à l'endroit des **langues nationales**, notamment l'allemand. La tendance semble s'être inversée au tournant du siècle.

2.3. Les activités

ACTIVITES	
FORCES	FAIBLESSES
- L'industrie comme « noyau dur » de l'économie jurassienne. - Structures industrielles flexibles grâce à la présence de PME. - Agriculture comme source de l'agro-alimentaire. - Cadre naturel propice aux activités de loisirs. - Label suisse comme facteur d'attractivité.	- Retard dans l'évolution des secteurs économiques. - Secteur tertiaire peu représenté dans les branches dynamiques. - Performance économique inférieure à la moyenne suisse.. - Peu de centres de recherche. - Sensibilité à la conjoncture. - Faible contact avec le marché final (sous-traitance).
OPPORTUNITES	MENACES
- Globalisation. - Réduction de la pression fiscale sur les personnes morales de 1% par an jusqu'en 2020. - NPR. - Proximité de Bâle comme source d'activités nouvelles.	- Globalisation. - Concurrence des pays émergents.

Tableau I.4 : Analyse SWOT du point de vue des activités

Commentaires :

- 1) **Industrie** : L'industrie - et plus précisément l'industrie de précision - constitue le **métier de base** de la région. Elle s'est développée à partir de deux sources principales : l'horlogerie, venue de l'Arc jurassien, qui a donné naissance successivement à l'industrie de l'outillage, puis de la machine-outil, et enfin à l'électronique. Deuxième source : la métallurgie (le Jura a connu autrefois l'exploitation des mines de fer), qui s'est développée grâce à la présence abondante du combustible-bois, et qui a donné naissance au travail des métaux. Il y a manifestement convergence dans l'évolution de ces deux sources industrielles. Fondamentalement, l'industrie jurassienne s'est longtemps caractérisée par la **sous-traitance** de capacité, puis s'est progressivement orientée vers une sous-traitance de spécificité. L'une des caractéristiques de la sous-traitance est qu'elle dégage en règle générale **des marges faibles**, ce qui explique en partie la modeste performance économique de la région en comparaison nationale. Elle explique aussi pourquoi l'évolution structurelle accuse quelque retard sur l'évolution suisse.

- 2) Agriculture :** Ne serait-ce que parce qu'elle occupe 8% de la population active, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie régionale et contribue à l'occupation décentralisée du territoire. Le Jura occupe le 1^{er} rang des cantons s'agissant de la surface agricole utile par exploitation (40 hectares) ou de la surface agricole utile par unité de main-d'œuvre permanente (2500 personnes occupées à plus de 50% ; 3500 personnes au total).

Le cheptel jurassien est formé essentiellement de bovins, de chevaux, de volaille et de porcs. 60% des exploitations (un peu plus de 600) se sont spécialisées dans la production laitière. Une certaine diversification s'est manifestée en direction des volailles, porcs et moutons. Le cheval connaît également une tendance positive.

Les productions végétales sont concentrées sur les céréales planifiables et fourragères (l'Ajoie est le premier district de Suisse pour les céréales fourragères). Cependant, le rôle des cultures végétales est en régression.

La valeur de la production est estimée à 260 millions de francs, dont 60% sont imputables à l'élevage bovin et aux cultures céréalières. Il ne fait aucun doute que l'agriculture jurassienne dispose d'un potentiel de production important. Par ailleurs, l'agriculture pourvoit à l'entretien de 51'000 hectares de paysage. Elle constitue l'activité économique prépondérante dans la moitié des communes.

En plus du rôle économique, social, culturel, écologique et politique qu'elle joue, l'agriculture jurassienne présente des atouts (topographie, exploitations bien structurées, main-d'œuvre stable et bien formée), mais aussi quelques handicaps (endettement, production peu diversifiée, production transformée hors canton, etc.).

L'agriculture fait l'objet d'une législation précise et d'une politique bien élaborée qui vise à maintenir un maximum d'entreprises agricoles viables afin de contribuer au renforcement de l'économie régionale, à la décentralisation de la population, à la préservation de l'habitat rural et à l'entretien du patrimoine naturel.

- 3) Services :** Depuis une dizaine d'années les services ont supplanté l'industrie en termes d'emplois, mais l'autonomie de leur développement reste limitée, à l'exception des activités liées au tourisme. Le commerce est dimensionné aux besoins régionaux, et, sauf exception, le canton ne recense aucun quartier général d'importance. L'autonomie cantonale a constitué le principal déterminant de la croissance des services. Un vecteur en développement est celui de l'économie des loisirs, dont la contribution à la valeur ajoutée n'est pas toujours en proportion des efforts consentis. D'une manière générale, la région est peu représentée dans les services dynamiques : banques, assurances, sociétés financières, immobilier, consultance, ce qui caractérise les régions dépourvues de centre urbain.
- 4) Globalisation et NPR :** La mondialisation est considérée à la fois comme une menace et une opportunité. Une menace car elle oblige l'économie régionale à consentir des efforts pour s'adapter aux nouvelles conditions de concurrence. Une opportunité car si les mesures d'adaptation réussissent, l'économie régionale aura fait la preuve qu'elle a sa place dans le système concurrentiel international. Dans le même ordre d'idée, la NPR est considérée comme une opportunité car elle invite l'économie régionale à réfléchir sur ses relations avec les économies voisines et les collaborations qu'il serait souhaitable de conclure.

Au total, **l'analyse SWOT révèle implicitement deux phénomènes** qui conditionneront profondément la stratégie NPR-Jura :

- 1) Tout d'abord, du point de vue des structures économiques, **l'industrie** apparaît comme le "métier de base" des Jurassiens, tandis que, dans le secteur des services, c'est le **tourisme** qui semble doté du potentiel le plus fort. Encore faut-il préciser que l'industrie dont il est question ici est celle où la **précision** et le **savoir-faire** jouent un rôle prépondérant.
- 2) Ensuite, vu la **faiblesse du taux de croissance** économique, **l'écart de revenu par habitant** avec la moyenne suisse, **l'absence d'un centre** urbain dynamique, il est illusoire d'espérer surmonter les obstacles au développement par une stratégie purement autonome, car les ressources indigènes sont trop faibles pour y parvenir. Il importe par conséquent de rechercher des appuis hors du canton. **La stratégie NPR-Jura** doit donc se fonder sur cette partie de l'industrie où le Jura dispose d'aptitudes reconnues (à savoir l'industrie de la précision et la branche machines et équipement) et sur le tourisme, à condition toutefois de la doter d'une forte **composante spatiale externe au canton**.

Ainsi se trouve confortée l'idée que le Jura a besoin d'une stratégie interne/externe.

3. LE BUT DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE (PMO)

Le but d'une politique est en quelque sorte la rencontre de l'histoire avec l'avenir : ce que l'on voudrait devenir ne saurait faire abstraction de ce que l'on est, ni des raisons pour lesquelles il en est ainsi et pas autrement. La relation entre ce qui est et ce que l'on souhaite devenir est conditionnée par les potentialités esquissées ci-dessus, et, surtout, par les politiques existantes : le programme de développement économique 2005-2010 (PDE) et le plan directeur cantonal (PDC).

3.1. Programme de développement économique et Plan directeur

Les **trois objectifs du programme de développement économique** sont :

- contribuer à la création de **200 postes de travail** en moyenne annuelle et au maintien d'emplois en cas de restructuration d'entreprises;
- soutenir la **modernisation de l'économie** en favorisant la réalisation de projets qui élèvent la valeur ajoutée par emploi;
- affecter en priorité les moyens disponibles : 1) aux **projets qui élèvent la valeur ajoutée par emploi** sans diminuer les postes de travail; 2) aux projets qui relèvent du domaine "**bien-être et sciences de la vie**", notamment la santé, l'économie des loisirs et la microtechnique (la microtechnique liée aux sciences de la vie).

Ces objectifs ne sont pas seulement compatibles avec le but de la NPR, mais ils en épousent la philosophie.

Les quatre principes du plan directeur cantonal sont :

- améliorer la **qualité de la vie**;
- améliorer les **conditions-cadre** favorables au développement économique;
- favoriser le **développement de chaque territoire** en valorisant ses atouts spécifiques;
- veiller à une **allocation efficiente des ressources**.

Ces principes possèdent une forte connotation économique et sont en phase avec ceux de la NPR, comme l'est la moitié environ (l'autre moitié n'est pas concernée) des vingt objectifs du plan directeur (voir "*Arrêté fixant les principes directeurs et les objectifs d'aménagement du territoire applicables à la révision du plan directeur cantonal*" du 22 mai 2002).

3.2. Formulation du but de la NPR-Jura

Posons le but d'abord, et justifions-le ensuite :

BUT DU PMO :

Le PMO vise à élever la **performance de l'économie** jurassienne par des mesures portant sur l'accélération du **rythme d'innovation**, la **création d'emplois qualifiés**, une **coopération** plus étroite avec les **régions voisines**, la **stimulation des activités de haute technologie** et du **tourisme**, ainsi que sur l'amélioration des **facteurs** qui conditionnent la **compétitivité**.

Condition de réalisation : Les mesures propres à atteindre ce but s'inscrivent dans un contexte de **solidarité sociale**, d'**efficacité économique** et de **responsabilité environnementale**.

Critère de réussite : Le but est considéré comme atteint si **l'écart entre le revenu national par tête et le revenu du canton du Jura par habitant a tendance à se réduire**.

Ce but se justifie ainsi :

(1a) La performance économique :

Une amélioration de la compétitivité (but de la NPR) doit se traduire par une amélioration de la performance économique mesurée par le produit intérieur brut ou le revenu cantonal par habitant.

(1b) Le rythme d'innovation :

L'innovation se situe au cœur du processus d'amélioration de la compétitivité (donc de la NPR). Il y a toujours peu ou prou d'innovation. Il s'agit d'en élever le rythme.

(1c) La coopération avec les régions voisines :

Trois raisons au moins justifient une coopération accrue avec les régions voisines :

- dans plusieurs domaines (la formation supérieure, par ex.), le Jura n'atteint pas la **"taille critique"** qui justifierait une politique autonome;
- si la performance de l'économie jurassienne apparaît faible en comparaison nationale, l'une des raisons tient à ce que **les ressources internes ne suffisent pas** à assurer une dynamique soutenue; le recours à des ressources externes est inéluctable;
- la **mondialisation** a pour effet de dissoudre les petites économies dans le concert des régions, de sorte qu'elles ne sortiront de leur invisibilité qu'en s'unissant.

La coopération est une nécessité impérieuse dont le Gouvernement s'est soucié dès l'entrée en souveraineté du canton du Jura. Quelques exemples puisés dans l'économie ou dans des secteurs proches de l'économie l'attestent :

a) Arc jurassien

- BEJUNE
- Haute Ecole Arc
- FSRM (Fondation suisse pour la recherche en microtechnique)
- Watch Valley
- Réseau des villes de l'Arc jurassien
- Groupe de concertation des régions de montagne
- Parc naturel régional du Doubs

b) Suisse romande

- CCSO (Centre CIM de Suisse occidentale)
- Alliance / APLE - CAST EPFL
- Comet-Sol/Leonardo
- CDEP-SO
- Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie

c) CTJ / Rhin supérieur / Bâle

- INTERREG
- CTJ
- MetroBasel
- BioValley
- Midi Pile
- WK NW.

Sur un plan plus technique, le canton du Jura a passé une convention avec la Coopérative de cautionnement des arts et métiers de Berthoud.

D'autres exemples n'ont pas rencontré le succès escompté : parc technologique d'Yverdon, DEWS, Espace Mittelland.

Vecteur important du développement, la coopération interrégionale est une notion familière dans le canton du Jura.

1d) La haute technologie, le tourisme et les facteurs de compétitivité

L'analyse SWOT a mis en évidence l'importance de l'industrie de la précision (et des activités connexes), de la haute technologie et du tourisme par rapport aux potentialités de développement, une conclusion qui rejoint le sens commun. Cette issue était déjà celle du programme de développement économique. Elle est confortée encore par l'étude que **BAK Basel Economics** a consacrée à l'Arc jurassien. Il n'est donc nul besoin d'argumenter davantage.

Demeure la question des facteurs de compétitivité. La performance de la haute technologie et du tourisme ne dépend pas seulement de ce qui se passe à l'intérieur de ces deux disciplines. La disponibilité en main-d'œuvre, la fiscalité ou les voies de communication ne relèvent ni de la haute technologie, ni du tourisme, mais si ces variables n'étaient pas configurées en fonction des besoins de ces deux disciplines, ces dernières seraient entravées dans leur développement.

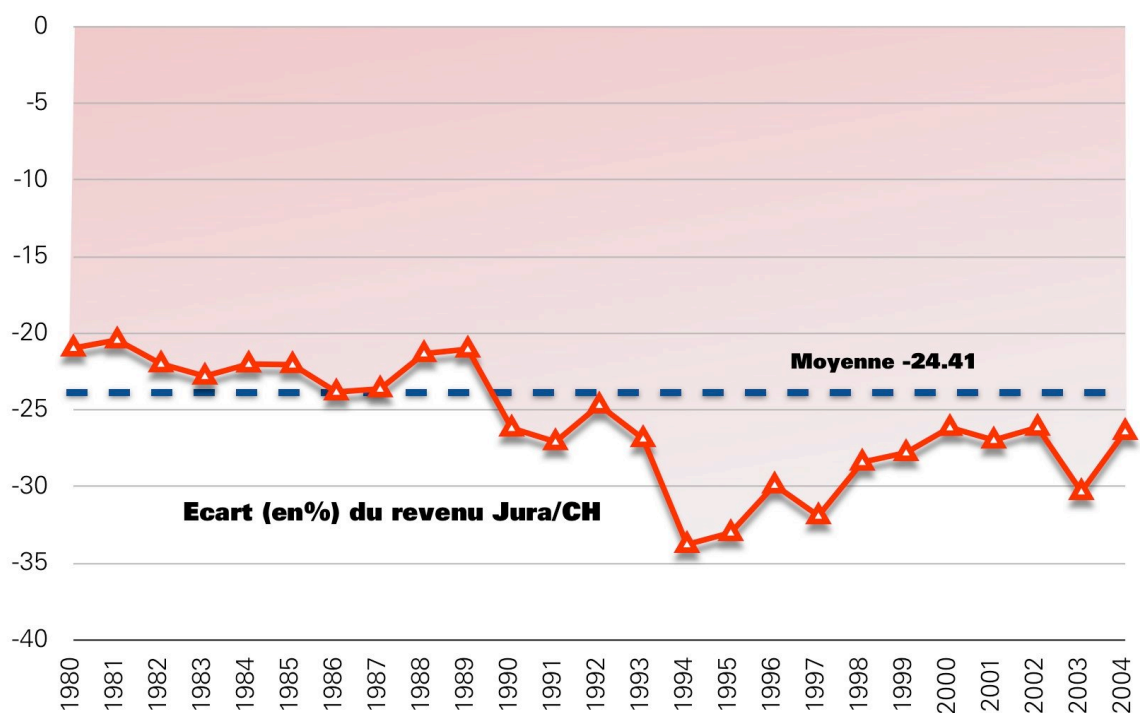
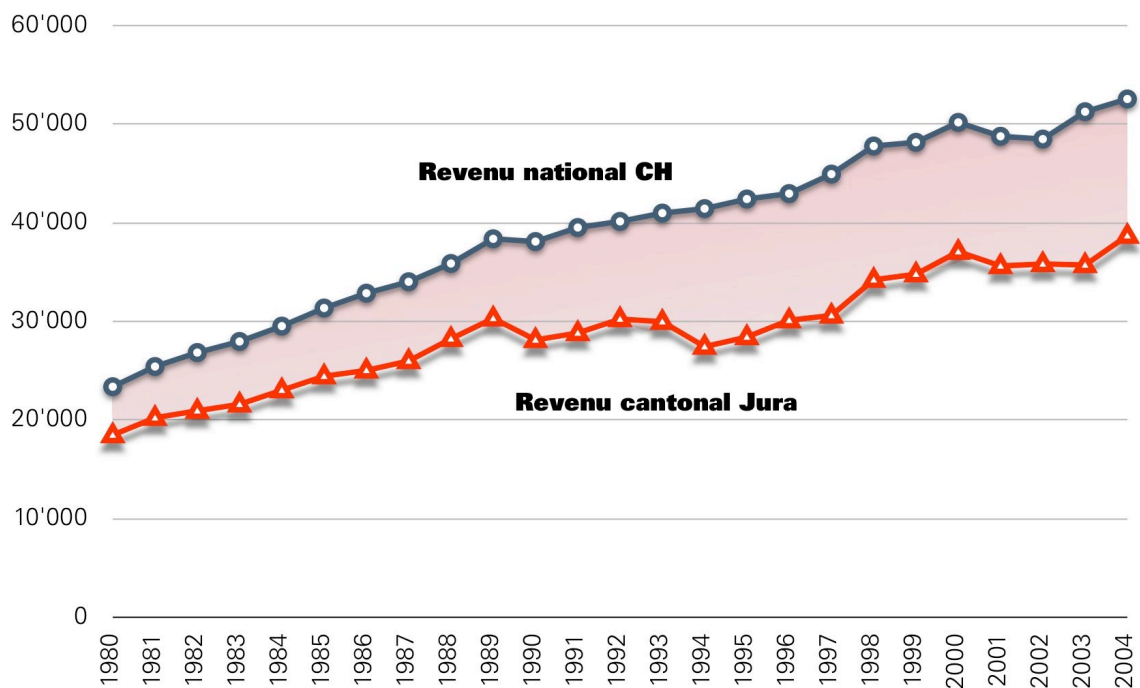
Par ailleurs, **la condition de réalisation** dont il s'agit découle du développement durable lorsqu'on le conçoit comme cadre des activités économiques. Ces trois concepts-clés du développement durable renvoient au Tableau I.1.

Si l'on se réfère maintenant à l'article premier de la LFNPR, on constate que l'objectif du PMO satisfait les buts visés :

- **améliorer la compétitivité**, ce que le PMO s'efforce d'obtenir en élevant la performance de l'économie et en améliorant les facteurs de compétitivité;
- **générer de la valeur ajoutée**, ce qui découle de l'innovation et d'un gain d'efficacité grâce notamment aux accords interrégionaux;
- **la création et la sauvegarde d'emplois**, conséquence de l'élévation du rythme d'innovation dans la conception qui prévaut dans le présent rapport;
- **l'occupation décentralisée du territoire** : ce but est atteint dans la mesure où la haute technologie et le tourisme renforcent la région.

Demeure la question délicate de l'"élimination des inégalités régionales", véritable **critère de la réussite** ou de l'échec du PMO. On pourrait comparer le Jura (dans l'optique nationale) avec le Jura bernois (région voisine de même dimension et de même structure économique), ou avec Schaffhouse (un canton frontalier de même dimension démographique). Mais, puisque la politique régionale est une politique fédérale, le critère naturel de l'élimination des inégalités régionales consiste à comparer le revenu cantonal par habitant au niveau du revenu national par tête.

Les graphiques I.5 illustrent l'évolution du taux de croissance du revenu nominal national et cantonal par habitant sur la période 1980-2005 et, simultanément, l'évolution de l'écart entre le revenu national et le revenu cantonal par habitant.



Graphiques I.5 : Performance économique comparée Jura/Suisse (graphique supérieur) et écart de revenu par habitant entre le Jura et la Suisse (graphique inférieur).

Indépendamment des questions méthodologiques portant sur l'évaluation du revenu cantonal, il y a lieu de souligner que l'écart Jura/Suisse n'a guère tendance à se résorber. Il y a là un facteur puissant qui explique ce phénomène et qui se situe dans la structure même de l'économie jurassienne, laquelle est très présente dans les branches dont la productivité se situe en dessous de la moyenne suisse. Le PMO est-il en mesure de contribuer à la réduction de cette inégalité ? On peut avancer sans risque que la situation sera plus favorable avec le PMO qu'en l'absence de celui-ci, mais c'est à peu près tout ce que l'on peut dire de raisonnable, et cela pour deux raisons :

1. A supposer qu'un montant de 3 millions de francs soit affecté chaque année à la réalisation du PMO (Confédération et canton confondus), il ne représente guère que 1,1 pour mille du revenu cantonal jurassien (2,632 mds en 2004). Même assorti d'un "effet multiplicateur" standard, son effet sur le taux de croissance ne sera guère supérieur à 0,2%. Ce n'est pas négligeable dans l'absolu, mais statistiquement peu visible et quelque peu léger dès lors qu'il s'agit de hisser l'économie régionale au-dessus de sa trajectoire naturelle.
2. A supposer que l'écart se réduise, rien ne prouve que ce résultat provienne du PMO plutôt que des **autres facteurs** qui régissent l'évolution économique cantonale (pour ne pas parler des facteurs qui affectent l'économie suisse).

Dans ces conditions, l'objectif doit être interprété avec beaucoup de précautions. En fait, sur le plan pratique, **les objectifs de la stratégie** (davantage que l'objectif du PMO) **constituent des repères plus sûrs**, ce que le chapitre II illustre.

Au total, la formulation de l'objectif du PMO débouche sur trois conclusions :

- **L'objectif** est traduit en termes de **performance** économique devant conduire à une **réduction de l'inégalité** Jura/Suisse en termes de revenu par habitant;
- La **stratégie** à mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif porte sur **l'innovation et la coopération quant à sa forme**, et sur **la haute technologie, le tourisme et les facteurs de compétitivité quant à son champ d'application**;
- Finalement, l'ensemble de la démarche s'inscrit dans le **développement durable**.

II. LA STRATEGIE

Dans le présent rapport, la stratégie est définie comme la sélection et l'usage des moyens propres à atteindre l'objectif global du PMO, dont **les trois éléments du champ d'application réclament une stratégie particulière** :

- la stratégie "haute technologie";
- la stratégie "tourisme";
- la stratégie "optimisation" (des facteurs de compétitivité).

1. LA STRATEGIE NPR-JURA : CONSIDERATIONS POLITIQUES

Compter sur ses propres forces d'abord. Tel est l'axiome qui sous-tend la politique de développement économique du canton du Jura. C'est à mobiliser ses forces qu'il faut s'attacher d'abord (et l'entreprise n'est pas aussi aisée qu'il paraît), faute de quoi il n'est pas de politique de développement régional possible.

Pourtant, cette approche individualiste a ses limites, notamment lorsque **le canton du Jura n'atteint pas la "masse critique"** propre à assurer une dynamique suffisante du développement. Compter sur ses propres forces reste l'axiome pertinent, **à condition de s'allier à d'autres régions.** Telle est l'option du PMO.

Un projet se justifie si son rendement est positif et si, en le réalisant, on n'est pas contraint de renoncer à un autre projet dont le rendement serait au moins équivalent. De même, **un accord interrégional se justifie et n'est durable que si le taux de rendement attendu** (le rapport entre les retombées escomptées de l'accord et le coût qu'il occasionne) **est : 1) plus élevé que le taux de rendement escompté d'une option individualiste; 2) le même pour chaque partenaire.** La première condition justifie qu'un accord interrégional soit conclu, la seconde garantit sa durabilité.

Il existe maints exemples où l'une ou l'autre de ces conditions n'a pas été remplie. Le canton du Jura a même connu le cas où aucune des deux ne l'était (le DEWS par exemple). Le risque est également réel qu'une région participe à un accord de peur de rater quelque chose, quand bien même aucune des deux conditions ci-dessus n'est satisfaite. On peut citer des accords qui n'ont jamais débouché sur des projets. En conséquence, l'accord interrégional n'est ni la panacée, ni la preuve d'une gestion optimale, mais il est des cas où sa pertinence est indiscutable.

En plus du problème de la taille critique, le PMO ne peut faire abstraction des **contraintes qui pèsent sur les finances publiques.** La haute conjoncture actuelle masque un certain nombre de situations financières délicates, mais pas au point de dissimuler le déficit structurel d'une quinzaine de millions de francs auquel la Gouvernement jurassien a décidé de s'attaquer. Cette situation a pour conséquence d'empêcher l'Etat de se lancer dans une politique de développement régional d'envergure, embrassant tous les aspects liés à l'établissement des personnes et des entreprises dans la région. La solution - partielle - consiste à financer les projets qui s'y prêtent par un **partenariat public-privé** (PPP) dont l'avantage principal n'est pas tellement le partage des coûts que la possibilité de

démultiplier la force d'un projet. Ajouté à des accords interrégionaux bien conçus, le PPP devrait contribuer à surmonter la contrainte qui pèse sur les finances publiques.

Finalement, il existe un troisième problème lié à la **position géographique du canton**. Le Jura est situé à la **périphérie** de l'Arc jurassien romand (mais plus ou moins au milieu de l'Arc jurassien suisse), à l'extrême nord de la Suisse romande, à proximité du centre urbain de Bâle, au nord-est de la région transfrontalière CTJ et à l'extrême sud-ouest du Rhin supérieur. Le Tableau II.1 (carte synthétique) donne un aperçu de l'imbrication du canton du Jura dans le concert des régions :

- Tout d'abord, le canton du Jura entretient des relations sous des formes diverses (marché du travail, relations interentreprises, formation, etc.) avec le **Jura bernois**, partenaire naturel.
- Ensuite, le Jura s'inscrit dans la mouvance du centre urbain que constitue **Bâle**, le **centre urbain** le plus proche et le plus important.
- En troisième lieu, le Jura est inclus dans l'Arc jurassien suisse, plus précisément dans **l'Arc jurassien romand**, et se trouve (avec le Jura bernois), en contact direct **avec l'Arc jurassien suisse allemand**. Il entretient des relations suivies avec les centres urbains d'importance secondaire que sont Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.
- En quatrième lieu, le Jura est un des quatre partenaires (avec BE, VD et NE) de la Franche-Comté pour former la **région transfrontalière CTJ**, avec un intérêt particulier pour le **centre urbain de Belfort-Montbéliard**.

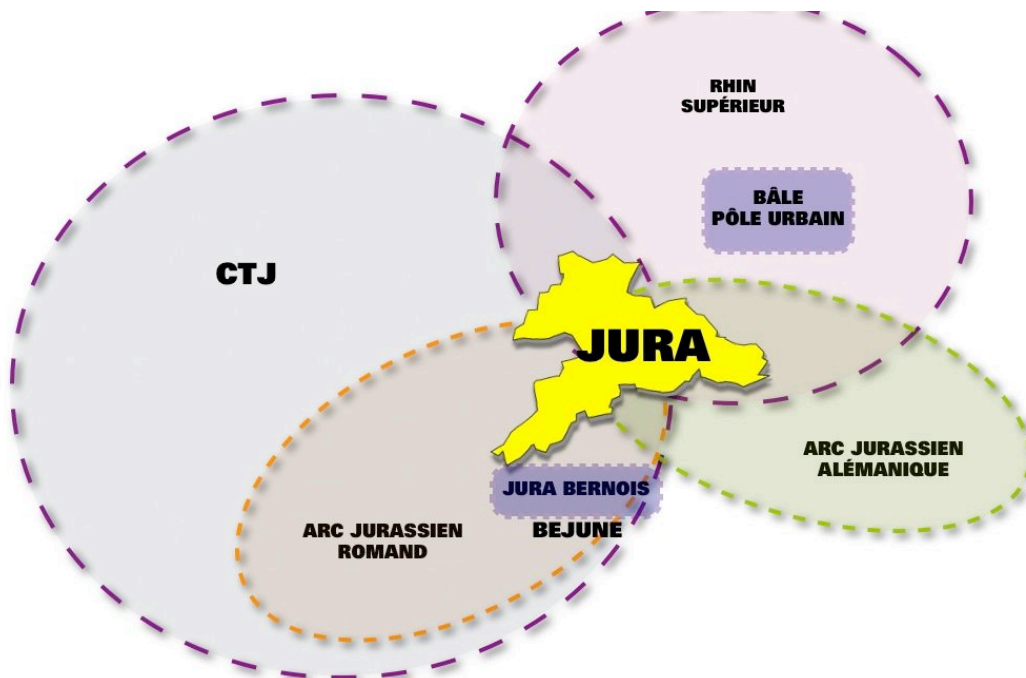


Tableau II.1 : Le canton du Jura et les régions

- Finalement, sur un schéma similaire à celui de la CTJ, le Jura est membre de la région transfrontalière du **Rhin supérieur**.

Ce schéma ne tient pas compte de la région Espace Mittelland et de la Suisse romande.

Dans ce qui suit, le rôle et la place des diverses régions dans la stratégie NPR-JU valent pour cette stratégie uniquement et ne renseignent pas sur ce qu'ils seraient dans d'autres stratégies (le développement culturel par exemple).

A partir de ces divers éléments, la stratégie NPR-Jura repose sur les **principes** suivants :

Premier principe : La stratégie NPR-Jura est une **stratégie mixte** en un double sens :

- c'est une **stratégie interne/externe** en ce qu'elle mobilise des ressources aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton;
- C'est une **stratégie innovante/coopérative** en ce qu'elle favorise l'innovation efficace à travers des systèmes de coopération avec des régions, des institutions ou des personnes.

Deuxième principe : Des **accords** avec des autorités cantonales, régionales ou transfrontalières et portant sur des projets sont passés chaque fois que leur taux de rendement est supérieur à celui d'une option autonome, et qu'il tend à être le même pour chaque partenaire.

Troisième principe : Les possibilités de conclure des **accords transfrontaliers** ou avec d'autres régions étrangères, seront systématiquement explorées dès lors qu'elles s'inscrivent dans le champ d'application de la stratégie NPR-Jura, et que lesdits accords satisfont au deuxième principe.

Quatrième principe : Le **partenariat public-privé** sera préféré chaque fois que la nature du projet s'y prête.

Cinquième principe : La stratégie NPR-Jura circonscrit son **champ d'application** à la **haute technologie**, au **tourisme** et aux **facteurs de compétitivité**, étant entendu que haute technologie et tourisme reçoivent une acception suffisamment large.

Sixième principe : La **stratégie "haute technologie"** s'oriente géographiquement en priorité sur la **région bâloise** dès lors qu'il est question de sciences de la vie et de préférence sur l'**Arc jurassien** dans les autres cas.

Septième principe : La **stratégie "tourisme"** s'oriente géographiquement en priorité sur l'**Arc jurassien**, et plus particulièrement sur **le Jura bernois** lorsqu'il s'agit d'améliorer l'offre touristique.

Tableau II.2 : Les principes de la stratégie NPR-Jura.

Les principes 2 à 5 sont évidents. Les principes 6 et 7 seront justifiés lorsque seront traitées les stratégies "haute technologie" et "tourisme". Le premier principe appelle quelques précisions : la stratégie NPR-Jura est une stratégie "mixte" et non pas "pure" parce qu'elle comporte un important degré d'incertitude (le domaine visé n'est pas entièrement sous le contrôle de l'Etat). D'où le choix d'une **approche à plusieurs facettes**. La stratégie interne/externe, s'agissant des ressources, parle d'elle-même. La stratégie innovante/coopérative est plus complexe. L'innovation est au coeur de la NPR et de la NPR-Jura. Mais de quelle innovation s'agit-il ? De celle qui modifie les structures productives, sans aucun doute. Mais aussi de celle qui porte sur l'environnement des entreprises et, surtout, sur le rassemblement des forces que permet la coopération. Ainsi, externe complète interne sans s'y opposer, de même, coopération complète innovation dans l'idée de disposer d'une force qui résulte davantage d'une combinaison que d'une addition de facteurs (principe systémique).

2. LA STRATEGIE NPR-JURA : PRESENTATION GENERALE

La stratégie NPR-Jura se compose de **deux formes** (l'innovation et la coopération) et de **trois axes** particuliers (la haute technologie, le tourisme, les facteurs de la compétitivité).

2.1. Innovation et coopération

A l'évidence, l'innovation dont il s'agit porte d'abord sur **les entreprises** (haute technologie, tourisme). L'option choisie consiste à favoriser les projets dont l'innovation s'accompagne d'une création d'emplois qualifiés, correspondant à des produits/services au contenu technologique ou qualitatif affirmé. Il ne s'agit donc pas de l'innovation économisatrice de main-d'œuvre ou, si cela devait être, elle consisterait à substituer une main-d'œuvre plus qualifiée à une main-d'œuvre moins qualifiée.

L'innovation porte également sur la **"gestion de la région"**, du moins cette partie de la gouvernance dont les coûts pèsent sur les entreprises via la fiscalité, les taxes, la réglementation, les infrastructures, etc. Ce point sera discuté sous la stratégie relative aux facteurs de la compétitivité.

Finalement, l'innovation s'exprime par la façon nouvelle dont s'y prend une région pour mobiliser les ressources (humaines, techniques, financières, relationnelles) dont elle a besoin.

S'agissant des **ressources internes** à la région, elles peuvent être mobilisées sur la base d'actions visant à sensibiliser et motiver les acteurs économiques (cf. Tableau I.1, p. 7).

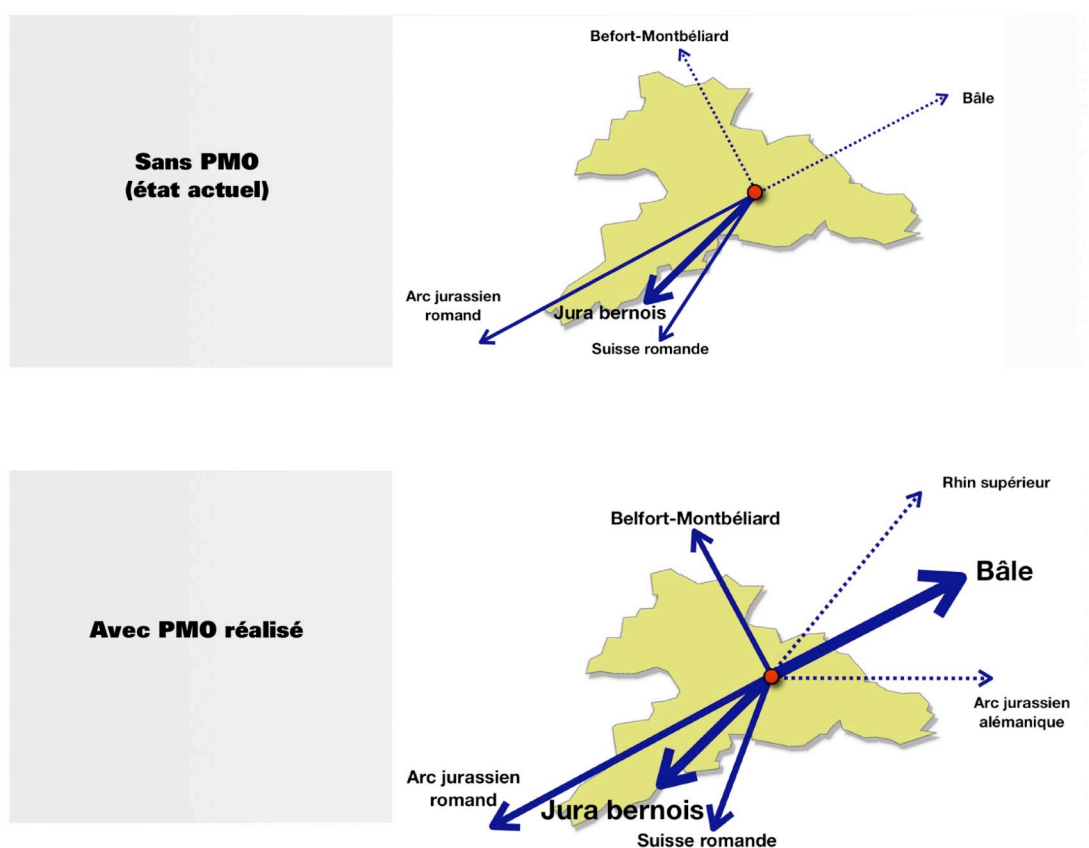
Le problème est plus complexe quant aux **ressources externes** mais il offre aussi le meilleur potentiel. L'innovation se situe à plusieurs niveaux :

- au niveau des **autorités** : conclusion d'accords portant sur de nouveaux objets de coopération;

- au niveau des **institutions** : conclusion d'accords avec des institutions (hautes écoles, centres de recherche, organismes de transfert de technologie, etc.);
- au niveau des **entreprises** : aménagement de clusters, d'accords de collaboration;
- au niveau des **personnes** : aménagement de réseaux, car, en définitive, les compétences sont localisées chez des individus, même si ces derniers relèvent d'institutions ou d'entreprises.

Si l'innovation se traduit par la conclusion de nouveaux accords interrégionaux, il convient de souligner que les accords existants mériteraient d'être exploités plus intensément qu'ils ne le furent jusqu'ici.

En considérant la coopération interrégionale sous l'angle de son intensité, le Graphique II.2 ci-après illustre comment elle évolue entre la situation actuelle, sans PMO, et la situation qui en résultera une fois le PMO réalisé. Les observations suivantes méritent d'être soulignées :



Graphique II.2 : Intensité des relations interrégionales avant et après PMO.

- (1) Le PMO permettra de renforcer les accords existants et d'en conclure de nouveaux. Ces derniers ne peuvent être définis a priori puisqu'ils dépendront des opportunités, mais ils porteront en principe sur la formation, le perfectionnement professionnel, l'accession aux connaissances, les plateformes promotionnelles (clusters), etc.
- (2) La **première priorité** porte sur le développement de la coopération avec Bâle (forte influence du centre urbain, et rapprochement économique (sciences de la vie)), et avec **l'Arc jurassien** (région "microtechnique" et touristique par excellence).
- (3) La **seconde priorité** porte sur le développement de la coopération spécifique avec le **Jura bernois** (surtout en matière touristique; à noter que le Jura bernois est inclus dans l'Arc jurassien (= 1^{ère} priorité)), **la Suisse romande** (surtout approfondissement des accords en cours de réalisation) et **la Franche-Comté** (en particulier avec le pôle Belfort-Montbéliard).
- (4) La **3^{ème} priorité** porte sur **l'Arc jurassien suisse allemand** (dans le sens de l'étude BAK Basel Economics) et sur **le Rhin supérieur** (dans le cadre d'INTERREG).

2.2. Les stratégies thématiques

(Cf **Annexe A**)

Trois stratégies thématiques ont été élaborées :

- la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE
- la stratégie TOURISME
- la stratégie OPTIMISATION (des facteurs de compétitivité).

Chacune de ces trois stratégies comprend **un objectif** et **trois domaines d'action** (voir Tableau II.3 ci-après).

Chaque stratégie est dynamisée par **un projet-clé**, et chaque domaine d'action comporte des **projets** (dont l'élaboration n'est pas terminée).

Une partie de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE et de la stratégie TOURISME est commune à plusieurs cantons.

Ces objectifs seront justifiés sous chacune des trois stratégies, décrites ci-après.

De même, les domaines d'action des trois stratégies sont présentés dans le Tableau II.4 en fonction des éléments constitutifs de la région.

OBJECTIFS DE LA STRATEGIE NPR-JURA			
	HAUTE TECHNOLOGIE	TOURISME	OPTIMISATION
OBJECTIFS STRATEGIE NPR-JURA	a) Stimuler la création d'activités microtechniques innovantes. b) Développer l'esprit d'entreprise. c) Faciliter l'acquisition de technologies et de compétences. d) Promouvoir l'identité et l'image de la microtechnique régionale.	Propulser l'offre touristique régionale (Jura, Jura bernois) au niveau qualitatif de celle de Neuchâtel dans le but de constituer une "destination touristique".	a) Identifier les régions auxquelles se comparer. b) Identifier les facteurs de compétitivité les plus pertinents. c) Réaliser un exercice de comparaison et en exploiter les résultats. d) Elaborer un système de comparaison en continu.
DOMAINES D'ACTION	1. Créativité et Compétences. 2. Création et Développement. 3. Marchés et Régionalisation.	1. Accueil et Qualité. 2. Produits et Culture. 3. Tourisme rural et Régionalisation.	1. Sensibilisation et Marché du travail. 2. Réglementation et Structure de soutien. 3. Organisation et Attractivité.

Tableau II.3 : Objectifs et domaines d'action des stratégies NPR-JURA.

Les domaines d'action seront également commentés sous chaque stratégie.

Tous les domaines d'action recensent des projets, à des degrés divers d'élaboration, mais restent ouverts à l'admissibilité d'autres projets, non encore identifiés.

3. LA STRATEGIE "HAUTE TECHNOLOGIE"

Il y a "haute technologie" lorsqu'une activité économique nouvelle utilise **une technologie plus efficiente que les technologies en vigueur dans la région**. Il ne s'agit donc pas nécessairement de haute technologie dans l'absolu, comme les revues spécialisées la décrivent, mais d'une haute technologie relative, à savoir **relative à l'état des techniques dans la région**.

Cette conception non orthodoxe de la haute technologie présente l'avantage de mettre l'accent sur l'innovation comme processus de transformation des techniques de production.

Dans le canton du Jura, la haute technologie porte sur l'industrie, à condition cependant d'y adjoindre les technologies de l'information et de la communication. Au sein de l'industrie, l'industrie de la précision (horlogerie, micromécanique, techniques médicales) occupe une place de choix, à côté de la métallurgie, la transformation des métaux, la fabrication de machines et d'équipements. Dans ce qui suit, **on désignera par "microtechnique"** cet ensemble industriel qui constitue le cœur de l'économie jurassienne, même si le terme

"microtechnique" est, ici aussi, utilisé dans un sens extrêmement large (dans un sens strict, la microtechnique est définie comme une technologie plus grande que le millionième de mètre et plus petite que le millimètre; elle se situe donc entre les nanotechnologies et la mécanique). Envisagée dans cette acception large, la microtechnique est ce sur quoi s'exerce la stratégie "haute technologie", de sorte que "stratégie haute technologie" et "stratégie microtechnique" sont des expressions interchangeables.

La stratégie "haute technologie" est en relation étroite avec le **"Volet intercantonal de Suisse occidentale"** piloté par VD et avec la **stratégie "Arc jurassien"** conduite par NE en partenariat avec le Jura bernois et le canton du Jura. Ces deux stratégies intercantionales prennent place sans difficulté dans la stratégie "haute technologie" du canton du Jura. (Cf **Annexe C** et **Annexe E** "Déclaration d'intention...").

3.1. L'objectif de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE

Dans l'optique de la NPR, l'objectif de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE peut se formuler ainsi:

OBJECTIF :

La stratégie HAUTE TECHNOLOGIE a pour objectif de :

- **stimuler la création d'activités microtechnique innovantes**, à fort contenu technologique, créatrices d'emplois qualifiés, en s'appuyant notamment sur trois leviers de développement : les sciences de la vie (techniques médicales en particulier), les technologies de l'information et de la communication (TIC), et les technologies de la mesure (horlogerie/métrologie).
- **développer l'esprit d'entreprise** en apportant un soutien aux jeunes porteurs de projets;
- **faciliter l'acquisition de technologies et de compétences** nouvelles;
- **promouvoir l'identité, l'image et la microtechnique** de la région.

L'objectif est considéré comme atteint si le PMO contribue de façon déterminante à ce que :

- 1) **six projets de création d'entreprises** microtechniques sont réalisés chaque année, créant en moyenne dix emplois chacun au bout de 5 ans;
- 2) **cinq projets d'entreprises** microtechniques intégrant une amélioration qualitative de la production sont réalisés chaque année, avec augmentation du pourcentage de personnel qualifié;
- 3) **des accords de coopération** portant sur l'ensemble ou sur certains domaines de la microtechnique sont conclus avec **l'Arc jurassien, la région bâloise et la Franche-comté.**

3.2. Justification de l'objectif

L'objectif est à la fois nécessaire et réalisable. Nécessaire car :

- 1) La **concurrence** s'amplifie : La microtechnique traditionnelle est soumise à une forte concurrence d'origine interne et surtout externe. Cette concurrence **s'accentue** du fait de l'irruption des **pays émergents**, qui sont à même de produire des biens courants à des prix bien inférieurs aux nôtres, parce que leurs coûts de main-d'œuvre sont particulièrement bas et, dans certains cas du moins, parce que leur monnaie est sous-évaluée. Les observateurs sont d'avis que cette concurrence sur **les prix** se doublera progressivement d'une concurrence sur la **qualité**, domaine où nous enregistrons encore un avantage appréciable. La microtechnique jurassienne (et suisse) se trouve bien face à un problème de **choix** relatif à la combinaison des variables produits-qualité-concurrence. Ici encore, l'innovation est un impératif, ce qui implique également l'identification de **nouveaux marchés**.
- 2) L'importance de la **sous-traitance** fragilise le tissu microtechnique : La microtechnique jurassienne s'est longtemps caractérisée par un fort pourcentage de sous-traitance, particulièrement dans l'horlogerie (le canton du Jura compte peu d'entreprises horlogères maîtrisant le produit terminé, mais il enregistre peut-être la plus forte densité de fabricants de boîtes de montres). Certes, la sous-traitance a beaucoup évolué : l'offre a longtemps exercé son hégémonie mais le marché s'est progressivement équilibré, puis a modifié la nature de la sous-traitance : la **co-traitance** semble être devenue monnaie courante. Il s'ensuit que la fonction commerciale a gagné en importance. La situation est un peu différente hors horlogerie (encore que le décolletage ou le travail des métaux relèvent souvent de la sous-traitance) s'agissant notamment de la fabrication d'outils, d'appareils ou de machines-outils. Le problème crucial de la sous-traitance (ou de la fabrication de produits terminés soumis à forte concurrence), lorsqu'elle n'occupe pas une "niche", réside dans **l'étroitesse des marges bénéficiaires**, ce qui pèse sur les rémunérations et l'autofinancement des investissements. La sous-traitance jurassienne ne tirera pas son épingle du jeu sans un **effort d'innovation**.
- 3) L'existence de **contraintes** sur la production : L'étroitesse des marges bénéficiaires évoquée ci-dessus soulève le problème du **financement** des investissements d'innovation. Depuis une dizaine d'années, les banques sont devenues très sélectives dans leur soutien à de nouveaux projets. La situation est encore plus délicate lorsque ces projets portent sur des créations d'entreprises, car le défaut de fonds propres se révèle souvent un obstacle infranchissable. En outre, la rareté de **locaux** adéquats pour accueillir de nouveaux projets freine la réalisation de ces derniers. Finalement, des projets d'innovation requièrent du **personnel qualifié**, lequel fait souvent défaut dans la région (exode définitif des jeunes). Une étude récente a montré que près de la moitié des emplois industriels ne faisait état d'aucune qualification reconnue (ce qui n'équivaut pas à aucune compétence). Le recours au marché frontalier a des limites politico-sociologiques.

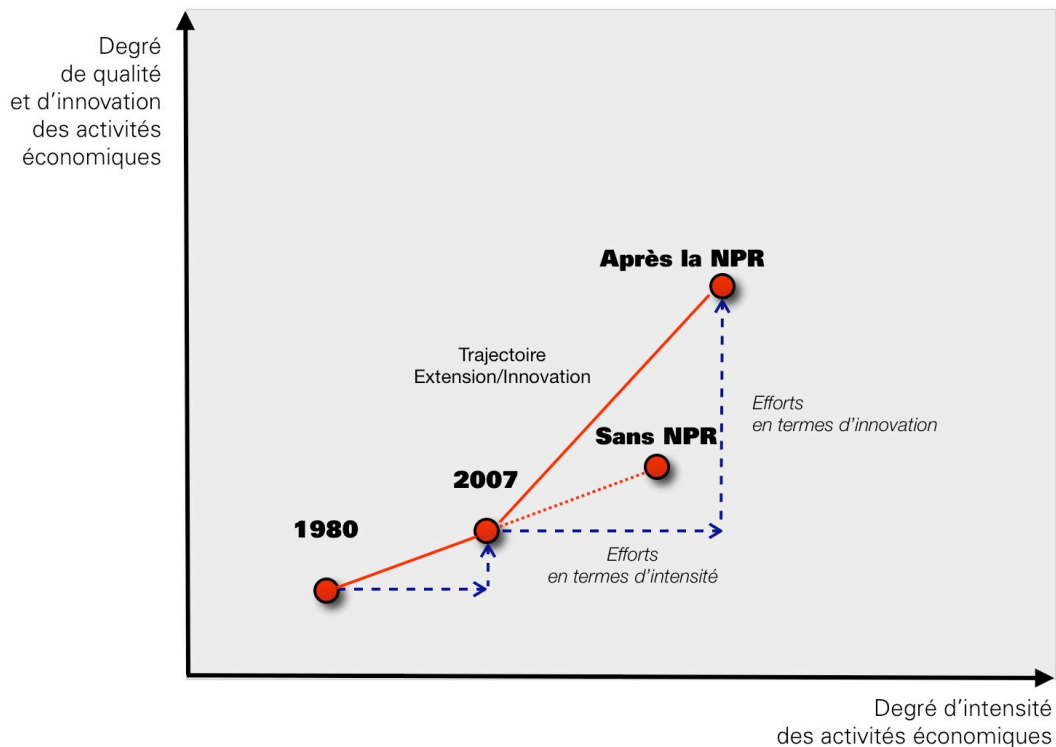
L'objectif est réalisable, car :

- 1) La **problématique** de la microtechnique jurassienne relève de celle de l'Arc jurassien : l'évolution de la microtechnique de l'Arc jurassien découle d'une interaction de plus en plus prononcée entre l'économie privée et la politique des pouvoirs publics, politique qui s'est traduite notamment par la création d'institutions remarquables : FSRM, CSEM, Institut de microtechnique, HE Arc). L'Arc jurassien éprouve maintenant le besoin de s'identifier et de s'affirmer comme **région reconnue en Suisse et à l'étranger pour sa compétence microtechnique**. Sauf à s'isoler dangereusement, la microtechnique jurassienne est invitée à participer à ce mouvement, même si les relations entre entreprises de l'Arc jurassien ont depuis longtemps fait fi des frontières cantonales. Cette orientation se révèle d'autant plus nécessaire que la Franche-Comté voisine peut faire état de compétences avérées en microtechnique (pôle de compétences de la région Belfort-Montbéliard et de Besançon). Une **convergence** entre les deux régions est souhaitable.
- 2) **L'orientation** souhaitée de la microtechnique jurassienne s'inscrit parfaitement dans le prolongement du programme de développement économique, dont l'expérience acquise jusqu'ici témoigne du réalisme de ses objectifs. La source de l'industrie jurassienne se situe en premier lieu dans la microtechnique de l'Arc jurassien dont elle emprunte la technologie et le savoir-faire. Mais - si l'on fait abstraction de la sous-traitance dont les liens avec l'Arc jurassien sont solides - ce qui donne les impulsions et conditionne le développement de la microtechnique régionale se situe davantage sur les **marchés demandeurs de microtechnique**, au nombre desquels plusieurs d'entre eux occupent des positions particulièrement favorables en termes de potentiel de développement. Ce sont notamment les **sciences de la vie** à l'intérieur desquelles les techniques médicales entretiennent des relations étroites avec la microtechnique (d'où la stratégie de rapprochement Jura-Bâle), **les technologies de l'information et de la communication** (présentes dans la quasi totalité des activités économiques), et les **technologies de la mesure**, à commencer par la mesure du temps (horlogerie), mais aussi toutes les disciplines où l'exigence de qualité se traduit par des **normes** quantitatives qui requièrent l'usage d'appareils de mesure parfois complexes (métrologie). Sur ce dernier point, on notera que l'industrie jurassienne est bien positionnée et qu'il existe une relation marquée entre les activités "sciences de la vie" et la maîtrise de la métrologie. **Si le savoir-faire et la technologie de l'Arc jurassien imprègnent la microtechnique jurassienne, les marchés qui la font vivre se situent essentiellement hors de l'Arc jurassien.**

Ce qui précède correspond bien aux analyses communes effectuées sous l'égide du canton de Vaud pour les plateformes thématiques de promotion, et du canton de Neuchâtel pour ce qui concerne l'Arc jurassien des microtechniques. Il en est de même de l'étude du BAK Basel Economics sur l'Arc jurassien, étude commanditée par le SECO.

La microtechnique jurassienne : L'évolution de sa problématique

La situation de la microtechnique jurassienne a considérablement évolué en l'espace de 25 ans. En 1980, le problème consistait à "sortir de l'horlogerie", une branche secouée par une crise profonde. La politique économique consistait alors à créer des emplois par la diversification des activités. Aujourd'hui, le problème s'exprime en termes de concurrence : l'amélioration de la compétitivité de la microtechnique passe par l'innovation. La politique économique consiste désormais à diversifier les activités pour créer des emplois (l'emploi est un problème permanent) **et** à stimuler l'innovation technologique.



Graphique II.4 : Microtechnique et politique économique.

Le Graphique II.4 illustre cette évolution. En 1980, la microtechnique jurassienne se situait à un niveau donné de qualité. Jusqu'en 2007, la politique économique (PDE) a consisté à créer des emplois en diversifiant les activités économiques, mais avec un faible degré d'innovation (croissance quantitative). Le PDE poursuit cette trajectoire, tandis que le PMO a pour but d'arracher la microtechnique à sa trajectoire naturelle pour lui imprimer un mouvement résolu vers l'innovation. Au total, avec le PMO, l'économie jurassienne devrait se trouver dans une situation plus favorable que sans PMO, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

S'agissant du contenu de la stratégie, il y a lieu de préciser que :

- l'élément premier qui justifie la stratégie est la **création d'activités** microtechniques; les mesures qui n'aboutissent pas - directement ou indirectement - à ce but sont hors de propos;

- en plus des éléments qui conditionnent la création d'activités microtechniques (locaux, main-d'œuvre, marchés, financement, etc.), il y a lieu de porter une attention particulière au **développement** de l'entreprise et à l'**acquisition** de technologies (par transfert de technologies) et de compétences nouvelles, ceci afin d'atteindre l'objectif-qualité;
- les **accords de coopération** ont pour but de faciliter l'accès aux éléments qui conditionnent le développement d'activités microtechniques nouvelles;
- finalement, une **formulation quantitative** qui permet de vérifier facilement si l'objectif est atteint.

Cette conception de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE montre que l'innovation préconisée par la NPR doit pénétrer en premier lieu dans les entreprises et, simultanément, agir sur les moyens propres à faciliter cette pénétration.

3.3 Les domaines d'action de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE

Il existe plusieurs façons de définir les domaines d'action de la stratégie. Celle retenue ici se fonde une fois de plus sur les éléments constitutifs de la région :

- **population** : quelles qualités la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE réclame-t-elle des personnes établies dans la région ? C'est le domaine de la "créativité" et des "compétences";
- **activités** : en quoi le PMO peut-il influencer sur les activités ? C'est le domaine de la contribution à la "création" et au "développement" d'activités;
- **territoire** : en quoi le territoire entretient-il des relations avec la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE ? C'est le domaine "des marchés" (le marché étant conçu comme le **lieu** où s'échangent des biens et des services) et de la "régionalisation" (initiatives envisagées sous l'angle régional).

Pour bien saisir la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE dans son ensemble, il est utile de partir du Tableau II.5 qui recense les projets dans chacun des domaines d'action.

STRATEGIE HAUTE TECHNOLOGIE : DOMAINES D'ACTION ET DE PROJETS		
POPULATION ↓ Créativité et Compétences	ACTIVITES ↓ Création et Développement	TERRITOIRE ↓ Marchés et Régionalisation
- Immersion dans cultures étrangères. - Institut de créativité. - Esprit d'entreprise. - Plurilinguisme. - Formation "sciences de la vie". - Pérennisation et développement des prestations de la Haute Ecole Arc. - Pérennisation et développement des formations de niveau ES (tertiaire B). - (Autres).	- Société jurassienne d'équipement S.A. (SJE) - Créapole S.A. - Créapole/Bâle - FITEC - Réseau de porteurs de projets - Espace d'appui technologique et commercialisation - Transfert de technologie (Alliance CCSO, WKNW) - Exodus Plus - (Autres)	- Gate West Switzerland - Plateformes promotion thématiques - Micro/Medtech - Horlogerie/Métrologie - TIC - Arc jurasien (des microtechniques) - Interreg - (Autres)
DYNAMISATION DE LA STRATEGIE : CREAPOLE COMME PROJET-CLE		

Tableau II.5 : Stratégie HAUTE TECHNOLOGIE : domaines d'action et projets (en gras = projets décrits en annexe).

3.3.1 Le domaine d'action "Créativité et Compétences

(Cf **Annexe A**, ch. I)

D'une manière générale, il s'agit de découvrir (au besoin en les formant) les personnes capables de concevoir et de conduire des activités (microtechniques) innovantes, ou d'y contribuer activement.

OBJECTIF :

Le domaine d'action "Créativité et Compétences" a pour objectif de :

- stimuler la **créativité et l'esprit d'entreprise** des jeunes;
- susciter et soutenir **l'acquisition de connaissances** et de **compétences**.

La sensibilisation à l'innovation et à la créativité doit porter sur les jeunes générations, d'une part parce qu'une telle stratégie ne porte ses fruits qu'à moyen et long terme, d'autre part parce que les esprits jeunes sont généralement curieux et mieux à même - en principe - de s'ouvrir aux nouveautés.

Parmi les nombreux problèmes soulevés par la création d'activités microtechniques innovantes, il en est auxquels la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE souhaite apporter des éléments de réponse dans le domaine d'action considéré. C'est la raison pour laquelle ladite stratégie trouve également sa **justification** dans une série de **problèmes à résoudre**.

Premier problème : Favoriser l'éveil aux vocations d'entrepreneur en remontant le plus en amont possible revient à résoudre un problème purement culturel : s'ouvrir à des cultures autres que la sienne, à d'autres manières de penser, à d'autres savoir-faire, afin d'acquérir la souplesse d'esprit requise pour se lancer dans l'innovation. L'organisation systématique de stages à l'étranger ouverts aux jeunes, dans le cadre de programmes européens ou non, avec établissement d'un bilan régulier et d'une gestion continue des contacts avec les jeunes (rien ne permet d'affirmer que ces jeunes débiteront nécessairement leur carrière dans la région) fait l'objet du projet **"Immersion dans cultures étrangères"**. A l'évidence, les effets attendus se situent à long terme.

Deuxième problème : La **créativité** - comme la liberté - ne s'enseigne pas : elle s'éprouve en s'y sensibilisant, à l'occasion de séances en groupes par exemple. Le canton du Jura a acquis quelque expérience en la matière. Il s'agit de la généraliser en créant un "institut" qui héberge l'ensemble de ces séances destinées en priorité aux jeunes. Tel est le but du projet **"Institut de créativité"**, qui doit faire l'objet d'un suivi régulier. La créativité est une notion large qui n'est focalisée sur aucun domaine précis tout en étant indispensable à chaque domaine en particulier.

Troisième problème : L'innovation suggère que la créativité s'exerce dans la sphère économique, dans l'entreprise (ou dans les secteurs qui conditionnent l'activité des entreprises). L'émergence d'entrepreneurs-innovateurs dans la région est cruciale pour ce qui nous occupe, ce qui peut survenir soit spontanément (avec ou sans le soutien du Bureau du développement économique), soit par immigration, soit encore par l'organisation de cours de sensibilisation et d'acquisition de compétences entrepreneuriales. S'agissant de ce dernier point, le Bureau du développement économique a mis au point - avec la collaboration de Genilem-VS - le projet "Entreprendre-Ensemble", qui consiste à sensibiliser les jeunes de 15 à 19 ans à l'esprit d'entreprise à partir de projets réels. Le succès est certain mais débouche le plus souvent sur des projets qui ne répondent pas aux exigences recherchées par le PMO. Il convient maintenant de compléter cette expérience par des **cours d'entrepreneurship** orientés plus spécifiquement microtechnique, qui comprendront, outre l'étude des outils nécessaires à la conduite d'une entreprise, un développement particulier sur **trois thèmes** : la **connaissance des réseaux** technologiques et commerciaux, la **décision en situation de risque**, et la **responsabilité sociale de l'entreprise**. Il est naturellement essentiel de suivre dans le temps celles et ceux qui auront vécu cette expérience. Tel est l'objet du projet **"Esprit d'entreprise"**.

Quatrième problème : L'innovation implique l'adaptation, au besoin en acquérant les compétences qui font défaut. D'une manière générale, le Suisse romand qui exerce une activité économique est confronté à un moment ou à un autre à la Suisse allemande : la maîtrise de la **langue allemande** est nécessaire. Le Jurassien, pour des raisons qui tiennent à la lutte politique ayant mené à la création du canton, a pendant longtemps fait preuve de beaucoup de réserve à l'endroit de la langue allemande. La situation est maintenant en train de s'inverser mais un gros travail reste à faire si le canton veut se rapprocher de Bâle. Tel est le but du projet **"Plurilinguisme"**, lequel intégrera également la

maîtrise de l'**anglais**, langue véhiculaire du monde économique. Autant que possible, l'acquisition des langues s'effectuera par immersion dans les régions concernées.

Cinquième problème : L'offre en matière de **formation** professionnelle et de **perfectionnement** est assez bien étoffée dans le Jura. Cependant, la volonté politique **de se rapprocher de Bâle**, et de développer - à terme - des activités dans le domaine des sciences de la vie, de même que l'existence du marché du travail bâlois auquel les Jurassiens ont accès, offrent une opportunité : celle de créer une filière (initialement un début de filière) de formation "sciences de la vie" dans le centre professionnel de Porrentruy. Tel est l'objectif du projet "**Formation sciences de la vie**" lequel est envisageable avec la collaboration active de la Fachhochschule NW de Muttensz, voire de l'Université de Bâle. Les liens avec la gestion environnementale seront également assurés en collaboration avec l'industrie chimique bâloise. Par ailleurs, la présence de la Haute Ecole Arc constitue un atout d'importance tant pour la formation que pour les compétences techniques qu'elle recèle et qui pourraient être mises au service de projets innovants. Jeune encore, cette structure a besoin d'être consolidée, d'où le projet "**Pérennisation et développement des prestations de la Haute Ecole Arc**". Il en va de même des écoles supérieures ES (tertiaire B) dans le Jura, d'où le projet "**Pérennisation et développement des formations de niveau "écoles supérieures" ES (tertiaire B)**".

Le domaine d'action "Créativité & Compétences" possède la particularité de proposer des projets qui débordent manifestement la microtechnique (sauf le projet Formation sciences de la vie) et même de la sphère économique (à l'exception peut-être du projet Esprit d'entreprise). Dans l'application du programme de mise en œuvre, il s'agira d'y prêter attention, sans oublier cependant qu'une région a d'autant plus de chance de progresser que la créativité et l'innovation s'introduisent dans tous les domaines de la société.

3.3.2 Le domaine d'action "Création d'activités et développement"

(Cf **Annexe A**, ch. II)

Il convient de bien distinguer entre PDE et PMO. Tous deux s'attachent à favoriser la création et le développement d'activités économiques, mais le PDE le fait sur la base de dossiers qui lui sont présentés spontanément ou qui découlent de la prospection économique à l'étranger (implantations d'entreprises), et pour l'encouragement desquels il dispose d'incitations financières. L'approche du PMO est complètement différente : il s'agit d'identifier les (jeunes) porteurs de projets microtechniques là où ils se trouvent (hautes écoles ou centres professionnels, centres de recherche, entreprises) pour les inciter à réaliser et développer leurs projets dans le canton, et à susciter des projets d'innovation dans les entreprises de microtechnique existantes.

OBJECTIF :

Le domaine d'action "Création d'activités et Développement" a pour objectif de :

- mettre en place **les structures** aptes à identifier et soutenir les porteurs de projets innovateurs en microtechnique, ainsi qu'à héberger et financer ces projets;
- fournir à ces projets toutes **les prestations** nécessaires à leur réalisation et à leur développement.

Comme précédemment, la stratégie s'exprime sous la forme de 5 problèmes à résoudre :

Premier problème : Une activité nouvelle doit d'abord trouver à se loger. L'aménagement de structures d'accueil peut être le fait du secteur privé ou des pouvoirs publics. Jusqu'ici, dans le Jura, ce fut la tâche de l'économie privée, avec parfois l'appui financier de l'Etat ou des communes. Aujourd'hui, l'économie immobilière privée semble s'essouffler, de sorte que les pouvoirs publics estiment devoir s'investir. Tel est l'objet du **projet "Société jurassienne d'équipement S.A."** (Cf. **Annexe C**) réunissant l'Etat et des investisseurs privés ou semi-publics. Son but premier est d'aménager dans les trois ans un **incubateur** et trois **pépinières d'entreprises**, ce qui, à court terme, semble suffire pour les besoins en microtechnique (avec focalisation sur les sciences de la vie, les TIC, et l'horlogerie/métrologie).

Deuxième problème : Si le porteur de projet est jeune, ou peu expérimenté en matière de lancement d'activités économiques, il aura besoin d'être accompagné, conseillé, encouragé. Depuis 2002 existe "CREAPOLE", une structure relevant du Bureau du développement économique qui s'efforce d'accompagner des projets conçus par des jeunes, des chômeurs ou des femmes, et dont le contenu technologique reste le plus souvent modeste. Le **projet Créapole S.A.** (cf **Annexe C**) consiste précisément à élargir le champ d'activité aux projets répondant à des exigences qualitatives plus strictes, permettant de créer des entreprises avec une valeur ajoutée par emploi supérieure à la moyenne. Cependant, Créapole S.A. n'est pas destiné à restreindre ses relations au territoire cantonal. Des contacts ont été établis avec Neode S.A. dans le canton de Neuchâtel et pourraient déboucher sur un accord dans le cadre du projet "Arc jurassien". Surtout, Créapole envisage d'établir une étroite collaboration avec les milieux économiques et scientifiques bâlois, d'où le projet "Créapole/Bâle".

Troisième problème : Tout projet doit trouver son financement. Les banques fournissent bien des capitaux, mais leurs exigences sont telles que peu de projets parviennent à passer le test d'admissibilité. Certaines sources de financement sont assurées : il en est ainsi du cautionnement de crédits d'investissements pour lequel l'Etat a mis en place la Société pour le développement de l'économie jurassienne (une société dont le capital est aux mains des banques), et a conclu un accord dès 1979 avec la Société coopérative de cautionnement à Berthoud, accord qui sera reconduit dans le cadre de la restructuration des sociétés de cautionnement en Suisse. Il n'en demeure pas moins que le capital-risque et le "seed-money" sont rares, ce qui nuit profondément à la concrétisation de projets. Le **projet FITEC** (dont les capitaux, en majorité, ne sont pas originaires du canton) a pour but de combler cette lacune (Cf **Annexe C**).

Quatrième problème : Héberger, accompagner, financer des porteurs de projets, soit. Encore faut-il les identifier, les intéresser à la région, et les convaincre de réaliser leur projet dans le canton. Entreprise délicate qu'il convient de mener avec la création et l'animation d'un **réseau de porteurs de projets**.

Cinquième problème : Un aspect particulier de l'accompagnement de projets concerne l'appui technologique et commercial qu'il convient d'apporter aux porteurs de projets. Le Bureau du développement économique n'a pas les compétences requises pour cette tâche, et une structure privée se heurtera toujours à l'étroitesse du marché. L'idée est d'aménager un **"espace d'appui technologique"** (Cf **Annexe C**) au sein du centre professionnel de Porrentruy, qui aurait la charge de : 1) résoudre des micro-problèmes techniques pour les petites entreprises avec la collaboration du corps enseignant; 2) assumer la fonction

d'interface entre les entreprises et les institutions de transfert de technologie (c'est-à-dire avec WK NW et avec le projet intercantonal "**Alliance/CCSO**" porté par VD et FR); 3) créer et animer un réseau de compétences techniques parmi les Jurassiens établis à l'extérieur du canton (**projet Exodus Plus**, Cf **Annexe C**). Ces prestations seront complétées par le développement de compétences spécialisées en faveur des entreprises (par exemple en métrologie, dans la perspective de demandes croissantes en certification.

Ce domaine d'action est focalisé sur la microtechnique, mais pas exclusivement. On peut imaginer que la SJE S.A. aménage des bâtiments pour des activités hors microtechnique, que Créapole S.A. ou FITEC s'intéressent à des projets innovateurs qui ne relèvent pas de la microtechnique. Il en va de même pour le réseau de porteurs de projets et l'espace d'appui technologique. La priorité porte bien sur la microtechnique, mais personne ne comprendrait qu'on délaisse un projet prometteur au prétexte qu'il n'est pas microtechnique.

3.3.3. Le domaine d'action "**Marchés et Régionalisation**"

(Cf **Annexe A**, ch. III)

OBJECTIF :

Le domaine d'action "**Marchés et Régionalisation**" a pour objectif de :

- promouvoir la microtechnique jurassienne sur des **marchés extérieurs** au canton;
- mettre la microtechnique jurassienne au bénéfice de **compétences institutionnelles** externes conçues en partenariat;
- intégrer dans la stratégie les **projets INTERREG IV** relevant de la microtechnique.

Ce domaine d'action est tout entier dévolu aux relations extérieures, lesquelles sont censées constituer un **soutien** puissant **aux deux autres domaines d'action**. Ici également, la stratégie se décline sous la forme de problèmes à résoudre.

Premier problème : Le Jura est situé dans l'Arc jurassien, berceau des microtechniques. La partie romande de cette région est régie par quatre souverainetés cantonales : Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Or, certains problèmes sont communs comme l'a rappelé l'étude BAK Basel Economics : voies de communication, transports, éducation, formation, microtechnique, tourisme, développement rural, identité et image. L'idée consiste à travailler à **l'émergence d'une région intercantonale** capable de s'affirmer par rapport aux régions voisines que sont la métropole bâloise, le Mittelland, la région lémanique et la Franche-Comté. Dans la foulée, et comme élément porteur du projet, un effort particulier doit être entrepris pour promouvoir les microtechniques. Tel est l'un des buts du projet "**Arc jurassien**" conduit par NE en collaboration avec JB et JU.

Deuxième problème : Les microtechniques ont besoin d'appui technologique, mais peut-être plus encore d'appui à la commercialisation puisque l'élévation qualitative du contenu des produits suppose de nouveaux marchés. Le problème se pose non seulement aux nouvelles entreprises, mais encore à celles qui éprouvent le besoin d'innover au niveau des

produits. L'approche est délicate parce qu'elle ne porte plus sur l'entreprise, caractéristique de l'appui technologique, mais sur la relation entreprise - client. Une politique régionale désireuse de promouvoir cette relation peut agir dans deux directions : l'image de la région et l'aménagement de plateformes de promotion. Pour le canton du Jura, la stratégie consiste à s'allier aux cantons romands pour lancer trois projets : **Gate West Switzerland**, pour l'image, et **trois plateformes de promotion** : l'une sur les technologies de l'information et de la communication (**TIC**), la seconde sur les microtechniques (**Micronarc**), et la troisième sur les sciences de la vie (**BioAlps**). Dans le domaine des sciences de la vie, le canton du Jura fait d'ores et déjà partie de BioValley et, dans le dessein de mettre l'accent sur les relations avec l'industrie bâloise des sciences de la vie, il se propose d'établir une **plateforme microtechnique/medtech** avec ajustement technologique (adaptation de la microtechnique jurassienne aux standards de l'industrie des sciences de la vie).

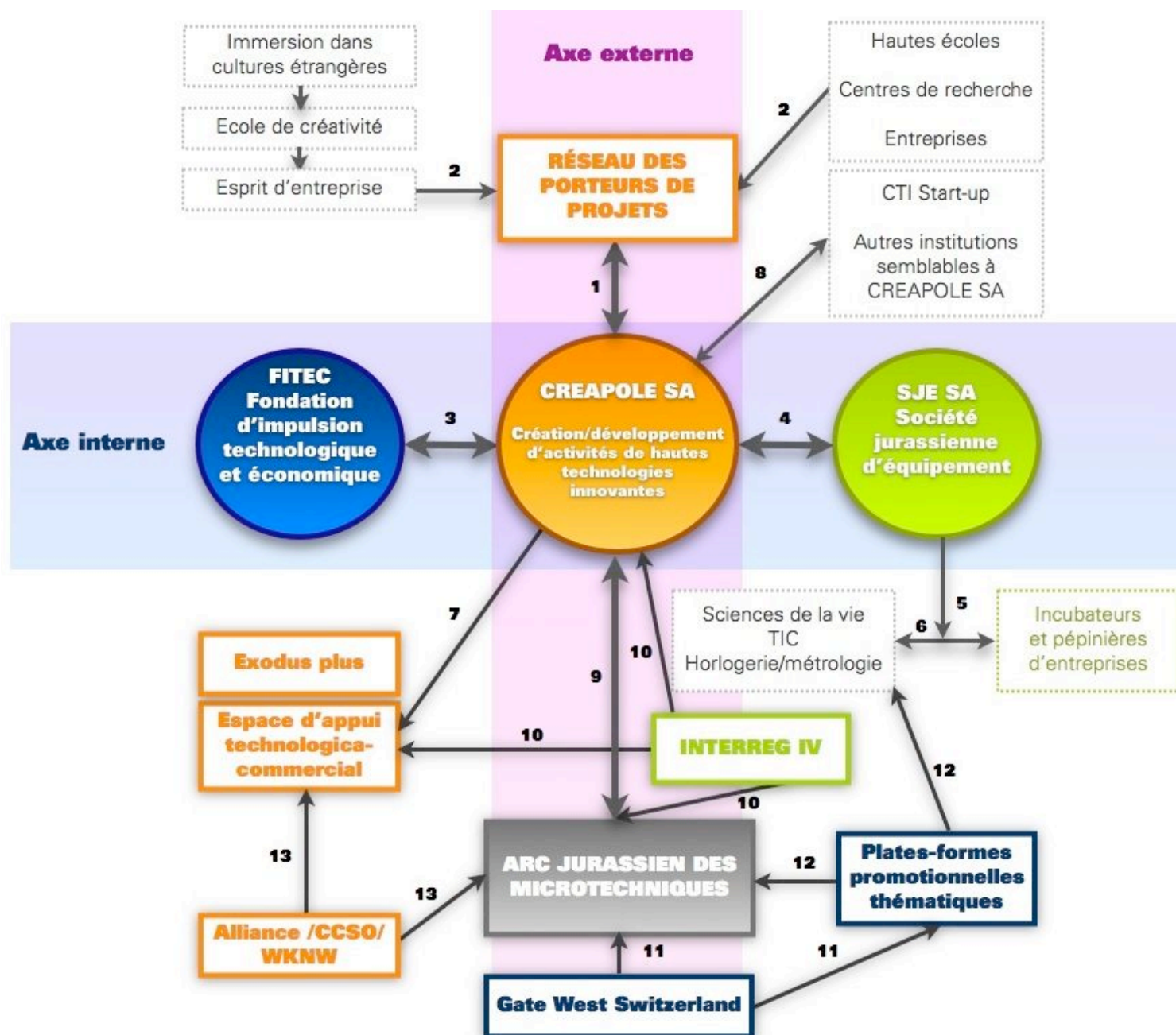
Dans ce contexte, **INTERREG** prend tout son sens dès lors qu'il s'agit d'étendre la coopération à des régions transfrontalières.

3.3. La dynamisation de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE : le projet-clé CREAPOLE

(Voir également **Annexe B**)

Une stratégie a d'autant plus de chance de réussir qu'elle est propulsée par un moteur puissant. Créapole est ce moteur pour la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE.

Sous le terme Créapole, on désigne un ensemble de projets présentant des synergies fortes. L'élément central de Créapole est CREAPOLE S.A., dont la mission principale consiste à favoriser la création d'activités microtechniques à fort contenu technologique. A ses côtés, deux entités importantes : la SJE S.A. qui construit les locaux pour héberger les activités microtechniques qui transitent par Créapole S.A., et FITEC, qui finance lesdites activités. Les relations entre ces trois structures et les autres projets sont illustrées au Tableau II.2.



Tableaux II.6 : Stratégie HAUTE TECHNOLOGIE : rôle du projet-clé CREAPOLE

Ce tableau s'interprète ainsi :

- (1) **Créapole S.A. crée et anime** un réseau de porteurs de projets microtechniques aux fins de réaliser ces projets sur territoire cantonal.
- (2) Le réseau est alimenté dans le moyen terme par les projets "Immersion dans cultures étrangères", "Ecole de créativité" et "Esprit d'entreprise". Surtout, le réseau est alimenté dans le court terme par des porteurs de projets qui se trouvent dans les hautes écoles, les centres de recherche et les entreprises.
- (3) **FITEC finance les projets** soumis par CREAPOLE S.A. (coordination financière).
- (4) **La SJE S.A. construit les locaux** dont CREAPOLE S.A. a besoin. La gestion et la promotion des locaux sont confiées par la SJE S.A. à CREAPOLE S.A. (coordination immobilière).
- (5) **La SJE S.A.** construit initialement un incubateur et trois pépinières d'entreprises. L'incubateur sert à concevoir les projets, les trois pépinières d'entreprises ont pour vocation d'assurer le lancement des entreprises microtechniques.
- (6) Ces pépinières d'entreprises sont destinées à abriter en priorité - et autant que faire se peut - des entreprises microtechniques orientées **sciences de la vie** à Delémont (proximité de Bâle), **TIC** au Noirmont (collaboration directe d'une entreprise spécialisée en informatique), et **horlogerie-métrologie** à Porrentruy (Centre professionnel).
- (7) **CREAPOLE S.A. met en place la structure d'appui technologique et commercial ainsi que le projet Exodus Plus** pour l'accès des compétences individuelles externes au canton. Il veille à ce que le projet "plurilinguisme" soit opérationnel, et que la filière de formation "sciences de la vie" se mette en place.
- (8) Etablissement de **relations Créapole S.A./CTI Start Up**.
- (9) Etablissement de relations fortes et réciproques entre Créapole S.A. et le projet **Arc jurassien** (des microtechniques).
- (10) Intégration des projets INTERREG par Créapole S.A. et par Arc jurassien des microtechniques.
- (11) Promotion de **l'image de la région** via Gate West Switzerland.
- (12) Promotion de la microtechnique, des TIC et des sciences de la vie par les **plateformes de promotion thématique**.
- (13) Transfert de technologie et assistance technique par Alliance/CCSO (la relation avec Wk NW, comme avec Bâle, ne figure pas sur ce graphique).

En quoi la dynamique du projet est-elle assurée ?

- Société de partenariat public-privé, Créapole S.A. voit son excédent de dépenses couvert par les pouvoirs publics, à condition de respecter le cadre et les objectifs que ces derniers lui imposeront.

- Sans structures d'accueil, Créapole S.A. ne peut remplir sa mission. Il exercera une pression (au besoin avec la collaboration de l'Etat) sur la SJE S.A., société en partenariat public-privé dont l'Etat est actionnaire. Réciproquement, la SJE S.A. a tout intérêt à ce que Créapole S.A. assure la promotion des locaux construits, ce qu'il peut exiger comme actionnaire de Créapole S.A..
- Sans financement, les projets de Créapole S.A. ne peuvent aboutir. Créapole S.A. est donc incité à faire pression sur FITEC laquelle, en tant qu'actionnaire de Créapole S.A. est en mesure d'exiger que les projets qu'elle finance soient gérés le plus professionnellement possible.
- Sans porteur de projets, pas de création d'entreprises. Il est dans l'intérêt de Créapole S.A. de mettre en place le meilleur réseau possible de porteurs de projets.
- Pour conduire ses projets efficacement, Créapole S.A. a besoin de s'assurer des meilleures compétences possibles et d'avoir accès aux meilleurs réseaux technologiques et commerciaux, d'autant plus si le développement passe par les sciences de la vie, les TIC et l'horlogerie/métrologie.
- Face au besoin de compétences et de consultance, Créapole S.A. devra mettre ses propres structures en place, ou recourir à d'autres institutions, voire y participer.

On notera une caractéristique particulière du schéma II.6 : dans l'optique du PDE, c'est l'axe horizontal qui est important (FITEC - Créapole S.A. - SJE S.A.). Dans l'optique du PMO, c'est l'axe vertical qui est prépondérant (Créapole S.A. - Arc jurassien des microtechniques), lequel doit être prolongé sur Bâle.

Ainsi conçu, le projet-clé CREAPOLE S.A. couvre l'essentiel de la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE. Il convient de rappeler que certains projets ne sont pas à l'usage exclusif du projet-clé. Il en est ainsi de l'école de créativité, du plurilinguisme, ou de l'espace d'appui technologique et commercial (espace dont pourront bénéficier les entreprises existantes, tout comme elles pourront accéder à Exodus Plus ou au CCSO).

4. LA STRATEGIE TOURISME

Le tourisme n'est pas une branche économique au sens statistique du terme. Il déploie ses effets dans diverses branches des services (hébergement, restauration, transports, banques, commerce de détail, ainsi que dans la construction). Aucune étude n'a été entreprise jusqu'ici dans le canton pour mesurer l'apport économique du tourisme.

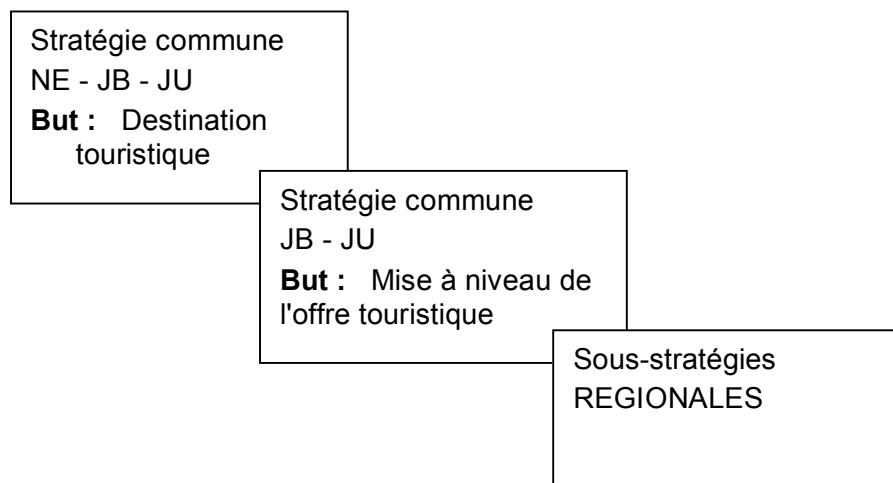
La stratégie TOURISME se compose de **trois niveaux** :

- le **niveau Arc jurassien** (NE-JB-JU) : le but est de travailler à la création d'une "destination touristique", au sens que cette expression possède dans la politique suisse du tourisme. NE est le canton porteur, et l'on voudra bien se référer à son PMO "Partie intercantonale : l'Arc jurassien : Renforcer la coopération dans la promotion du tourisme"; (Cf **Annexe C**).
- le **niveau interjurassien** (JB-JU) : le but consiste à élever le niveau de l'offre touristique interjurassienne afin que la "destination touristique Arc jurassien" présente

le meilleur degré possible d'homogénéité. JU est le canton porteur. Le texte ci-après (4.1) est commun aux PMO des cantons de Berne et du Jura.

- le **niveau régional** : il s'agit en l'occurrence d'une sous-stratégie propre au canton du Jura.

La structure de la stratégie "tourisme" se présente ainsi :



Ce qui suit porte sur la "stratégie commune Jura bernois/Jura et sur la sous-stratégie propre au canton du Jura.

4.1. LA STRATEGIE COMMUNE JURA BERNOIS / JURA

1. La problématique

- 1.1 Le tourisme ne produit pas seulement de la **valeur ajoutée** par le truchement de diverses branches économiques; il constitue également la "**carte de visite**" d'une région, et joue par conséquent un rôle important dans les relations économiques avec l'extérieur.
- 1.2 Le tourisme du canton du Jura et du Jura bernois présente de **fortes similarités**. Ne serait-ce que pour cette raison, une coopération se justifie, d'autant plus que ni l'un, ni l'autre, ni les deux ensemble, ne présentent la taille critique pour former une "destination touristique". En revanche, l'Arc jurassien constitue certainement une région touristique possédant la taille critique nécessaire. C'est ce que laisse penser la récente étude de BAK Basel Economics.

1.3 L'arc jurassien (NE, JU, BE) a organisé sa coopération touristique, du moins pour ce qui concerne la **promotion touristique** (ensemble des démarches visant à attirer les touristes sur territoire jurassien). L'organisme mis en place à cet effet est **Watch Valley**, et les résultats obtenus sont prometteurs.

1.4 Cependant, le tourisme jurassien est entravé dans son développement par une **offre touristique** peu coordonnée, d'un niveau qualitatif souvent insuffisant. Le phénomène n'est pas récent : il est donc illusoire d'espérer le voir disparaître spontanément. L'action de l'Etat est indispensable. Neuchâtel se sent moins concerné dans la mesure où son offre touristique semble répondre à des critères qualitatifs plus exigeants. En conséquence, ce problème concerne au premier chef JB et JU. C'est ce qui justifie la conception commune d'une stratégie destinée à élever le niveau qualitatif de l'offre touristique de JB et JU.

Conclusion : Si l'objectif final consiste à créer une région touristique "Arc jurassien", voire davantage si l'on tient compte de la région "Trois Lacs", il est impérieux que le tourisme JB et JU procède sans délai à sa "mise à jour", afin qu'il se situe qualitativement au niveau du tourisme de NE.

2. Objectif

2.1. Objectif NPR :

JB et JU - par une coopération étroite et permanente - s'efforcent de **propulser l'offre touristique régionale au niveau qualitatif de celle de NE** dans le but à terme de constituer une "destination touristique" homogène.

L'objectif est considéré comme atteint si :

- on constate une **amélioration sensible de l'adéquation entre offre et la demande d'hébergement**, notamment de l'hébergement hôtelier;
- **l'adéquation entre offre de produits touristiques et besoins des touristes** est vérifiée et, au besoin, améliorée;
- **l'accessibilité aux sites et infrastructures touristiques** est vérifiée et reconnue conforme aux désirs des touristes, sinon corrigée en conséquence;
- un **programme de produits touristiques nouveaux** est élaboré et consolidé.

2.2. Justification

- **L'ajustement qualitatif de l'offre touristique JB/JU** sur celle de NE est justifié par la perspective de la création d'une destination touristique Arc jurassien, afin de tendre à l'égalisation des chances de développement sur toutes les régions de l'Arc jurassien.

- **L'hébergement** (hôtelier notamment) constitue la variable sur laquelle agir pour transformer le tourisme de passage en tourisme de séjour, plus rémunérateur.
- Le fait que **les produits, sites et infrastructures** laisse supposer que les besoins spécifiques des touristes n'ont pas toujours été pris en considération avec tout le soin nécessaire.
- Une fois que la mise à jour aura été effectuée, il sera possible de passer à l'élaboration de nouveaux produits touristiques (ce qui ne signifie pas que les nouveaux produits qui apparaîtraient avant la fin de la "mise à jour" doivent être délaissés).

2.3. Domaines prioritaires

Ils sont indiqués dans l'objectif.

2.4. Caractère novateur

- C'est la première fois que le tourisme jurassien fait l'objet d'une démarche systématique visant à améliorer l'ensemble de l'offre touristique.
- Pour la première fois également, l'offre touristique est traitée sur un plan intercantonal.

2.5. Indicateurs

a) Quantitatifs

- Evolution des nuitées hôtelières et parahôtelières.
- Evolution du nombre et du pourcentage de sites et infrastructures vérifiés, et nombre de corrections proposées.

b) Qualitatifs

- Sondages relatifs à la satisfaction des touristes sur l'hébergement, les produits touristiques et l'accessibilité aux sites et infrastructures.
- Programme de produits touristiques nouveaux : acceptation par les gouvernements.

2.6. Canton porteur

Jura.

2.7. Projet "Plateforme interjurassienne de développement touristique"

a) Finalités

Mise en place d'une structure (association par ex.) réunissant les milieux touristiques du Jura bernois et du Jura ainsi que les représentants des pouvoirs publics. Son but est d'améliorer l'offre touristique conformément à l'objectif NPR (point 1).

b) Tâches

- Identifier les améliorations à apporter à l'offre touristique interjurassienne sur la base des tendances du marché du tourisme;

- Favoriser l'adéquation qualitative de l'offre touristique aux besoins des touristes et vérifier le degré d'amélioration;
- Susciter le renforcement des prestations existantes et susciter des prestations nouvelles en fonction de la demande touristique;
- Favoriser l'acquisition de compétences nouvelles pour la gestion et la promotion des prestations touristiques;
- Susciter l'amélioration des conditions générales du développement touristique et évaluer l'apport économique du tourisme interjurassien.

c) Justification

- L'évolution du tourisme interjurassien montre que son dynamisme est trop modéré et qu'il ne se coordonne pas spontanément. Une structure ad hoc est indispensable.
- Jura bernois Tourisme et Jura Tourisme sont des offices de promotion (ils suscitent la demande), et n'ont pas pour vocation de stimuler l'offre (qui est un "autre métier"). Ils ne sont pas conçus pour (ni ne veulent) s'occuper de l'offre.

d) Caractère novateur

- Il n'existe (et n'a jamais existé) aucune structure de ce genre dans l'espace interjurassien.
- L'offre touristique passe d'une évolution spontanée et débridée à une offre réfléchie et coordonnée.

e) Mise en place

Groupe de travail cantons de Berne et du Jura, avec appui des offices du tourisme. Projet définitif approuvé par les gouvernements des cantons concernés, puis création de la structure.

f) Coût et financement

	2008	2009	2010	2011	Total
Coûts (en milliers de francs)					
Salaires, charges sociales, frais pers.	150	200	220	230	800
Loyers, frais administratifs	40	40	40	40	160
Mandats, Enquêtes, Etudes	80	100	120	120	420
Divers	40	40	40	40	160
Total	310	380	420	430	1'540
Financement					
NPR - Confédération	155	190	210	215	770
Canton de Berne	77.5	95	105	107.5	385
Canton du Jura	77.5	95	105	107.5	385
Total	310	380	420	430	1'540

g) Remarque :

A l'issue des quatre ans, les cantons procéderont à une évaluation de la plateforme, et décideront de son maintien, avec ou sans modifications.

4.2. LA SOUS-STRATEGIE REGIONALE "CANTON DU JURA" (DOMAINES D'ACTION)

La sous-stratégie en question porte en fait sur les "domaines d'action" de la stratégie tourisme du canton du Jura. Cela ne signifie nullement que les projets soient conçus indépendamment de toute relation avec le Jura bernois ou avec le canton de Neuchâtel. En particulier, le rôle de la plateforme interjurassienne comme stimulatrice de projets est crucial sur l'ensemble de la région interjurassienne, mais la réalisation des projets peut demeurer purement cantonale. Exemple : lorsque la plateforme interjurassienne aura établi l'inventaire des besoins en rénovation hôtelière, chaque canton reste libre de déterminer sa propre politique de soutien; une politique commune est envisageable, mais elle n'est pas une condition nécessaire.

L'identification des domaines d'action s'effectue à nouveau à partir des trois éléments constitutifs de la région :

- **population** : quelles qualités la stratégie TOURISME réclame-t-elle des personnes chargées de fournir des prestations touristiques ? C'est le domaine de l'"accueil" et de la "qualité";
- **activités** : en quoi le PMO peut-il influencer les activités touristiques ? C'est le domaine des "produits touristiques" et de la "culture";
- **territoire** : quelle est la relation entre le territoire et le tourisme ? C'est le domaine du "tourisme rural" et de la "régionalisation".

Dans son ensemble (domaines d'action, projets), la stratégie TOURISME se présente ainsi:

STRATEGIE "TOURISME" : DOMAINES D'ACTION ET PROJETS		
Population ↓ Accueil et qualité	Activités ↓ Produits et Culture	Territoire ↓ Tourisme rural et Régionalisation
- Rénovation hôtelière - Qualité Plus - Autres	- Etang de la Gruère - Centre d'accueil Sports-Loisirs, St-Ursanne - Mise en valeur des traces de dinosaures à Porrentruy et à Courtedoux - Extension Clinique Le Noirmont - Appui commercialisation - Autres	- Concept tourisme rural - Produits du terroir et agro-alimentaire - Filière cheval - Parc naturel régional du Doubs - Autres
DYNAMISATION DE LA STRATEGIE : PLATEFORME INTERJURASSIENNE		

Tableau II.7 : Stratégie TOURISME : Domaines d'action, projets et projet-clé

Il convient de préciser que les projets mentionnés ici sont purement indicatifs et en aucun cas exhaustifs : tous devront encore satisfaire les critères de sélection mentionnés ci-après sous III.2.2.

4.2.1 Le domaine d'action "Accueil et Qualité"

(Cf Annexe A, ch. IV)

OBJECTIFS

Le domaine d'action "Accueil et Qualité" a pour objectif :

- **d'identifier** et de contribuer à **éliminer les lacunes dans l'hébergement**, à commencer par l'hébergement hôtelier;
- de soutenir l'acquisition des compétences propres à **développer le professionnalisme** des offreurs de prestations touristiques.

C'est l'un des domaines de prédilection de la plateforme interjurassienne de développement touristique. La question de l'adéquation qualitative de l'hébergement et du développement du professionnalisme est un problème commun au Jura et au Jura bernois, et elle revêt une priorité marquée par rapport à toutes les autres initiatives.

Ce domaine d'action débouchera sur des projets, dont certains seront des projets d'investissement. Ceux relatifs à l'hébergement hôtelier sortent de la NPR pour entrer dans la politique sectorielle de chaque canton. Ceux qui portent sur l'hébergement non hôtelier et sur l'amélioration du professionnalisme sont inclus dans la NPR pour autant qu'ils répondent aux critères de sélection des projets (cf. ch. III.). Ces projets seront identifiés une fois que les projets "Rénovation hôtelière" et "Qualité Plus" auront été réalisés.

Note sur les projets

1. Rénovation hôtelière

Enquête destinée à identifier les lacunes qualitatives dans l'hôtellerie. Convaincre les propriétaires d'entreprendre les améliorations nécessaires.

Caractère novateur : aucune démarche de ce genre n'a été entreprise jusqu'ici dans l'espace interjurassien.

Coût : voir dossier "plateforme interjurassienne".

2. Qualité Plus

Enquête visant à identifier les lacunes de professionnalisme dans l'offre de prestations touristiques.

Organisation de cours destinés à combler ces lacunes.

Caractère novateur : aucune démarche systématique n'a été entreprise jusqu'ici.

Coût : voir dossier "plateforme interjurassienne".

4.2.2 Le domaine d'action "Produits et Culture"

(Cf Annexe A, ch. V)

OBJECTIF

Le domaine d'action "Produits et Culture" a pour objectif :

- **d'identifier** et de contribuer à **l'élimination des lacunes** s'agissant des **sites, des activités et des manifestations** touristiques;
- de promouvoir et **valoriser les activités touristiques**;
- de favoriser la réalisation des **projets qui contribuent à renforcer l'offre touristique**.

Ce domaine d'action relève également de la plateforme interjurassienne de développement touristique.

L'analyse de la conformité qualitative des sites, activités et manifestations touristiques par rapport aux besoins des touristes est complémentaire à celle de l'hébergement et des compétences du domaine d'action précédent. Le volet culturel (vitraux du Jura par exemple) joue ici un rôle en vue.

Les activités touristiques prioritaires sont : le tourisme équestre et pédestre, le cyclotourisme, le tourisme de randonnées, les loisirs, la santé.

Note sur les projets

1. Etang de la Gruère : réaménagement et valorisation du site.

Caractère novateur : projet pouvant servir d'exemple car, situé en zone protégée, il s'agit de concilier la protection du site avec sa valorisation touristique (ce qui implique de nombreux partenaires).

Caractère interrégional : situé sur la frontière sud du canton du Jura, le projet pourrait être conçu et réalisé sur un plan interjurassien.

2. Centre d'accueil Sports-Loisirs, St-Ursanne

3. Mise en valeur des traces de dinosaures à Porrentruy et à Courtedoux

Ce projet revêt un caractère novateur évident car il s'agit d'un pôle scientifique et d'un centre d'interprétation; il comporte un volet pédagogique et un aspect interrégional (possibilité de l'intégrer au moins en partie dans INTERREG).

4. Extension Clinique Le Noirmont

5. Appui commercialisation : projet ayant pour but d'identifier les marchés possibles de prestations touristiques (à l'exception du marketing des prestations).

Caractère innovateur : ce service n'existe pas dans la région.

Caractère interrégional : ce service pourrait être pris en charge par la plateforme interjurassienne (une fois réglée la question de l'adéquation qualitative des prestations).

4.2.3 Le domaine d'action "Tourisme rural et Régionalisation"

(Cf Annexe A, ch. VI)

OBJECTIF

Le domaine d'action "Tourisme rural et régionalisation" a pour objectif :

- **d'intégrer plus étroitement agriculture et tourisme;**
- **de contribuer à la création d'une "destination touristique" Arc jurassien** tourisme.

L'objectif de ce domaine d'action est de parvenir à une **intégration beaucoup plus forte entre agriculture et tourisme**, et cela pour trois raisons : 1) Tourisme et agriculture se côtoient dans la nature, et la **coexistence** n'est pas toujours aisée en l'absence d'une sensibilisation de part et d'autre; 2) L'agriculture a besoin du tourisme comme source de **revenu complémentaire indispensable** à la survie de bien des exploitations agricoles; 3) Le tourisme a besoin de l'agriculture comme **fournisseuse de prestations**.

Par ailleurs, il importe de favoriser l'émergence d'une "destination touristique" Arc jurassien tourisme, en concertation avec Neuchâtel et le Jura bernois.

Note sur les projets

1. Concept de tourisme rural

Elaborer un tel concept au niveau interjurassien. Passer du concept à sa réalisation.

Caractère novateur : 1) Aucun concept de tourisme rural n'a été étudié dans le Jura. 2) le projet est interjurassien au départ, et pourrait s'étendre à l'Arc jurassien par la suite.

Coût : 2008 : 20'000 francs, 2009 : 20'000 francs. Le passage du concept à la réalisation n'a pas été évalué.

Porteur : Fondation rurale interjurassienne.

2. Produits du terroir et agro-alimentaire.

3. Filière cheval.

4. Parc naturel du Doubs

5. LA STRATEGIE "OPTIMISATION"

Le terme "Optimisation " recouvre l'ensemble des actions à entreprendre pour obtenir la meilleure configuration possible des facteurs de la compétitivité. C'est un problème d'optimisation parce que des contraintes d'intensité variable interdisent l'accès à une situation idéale.

La recherche constante d'un positionnement compétitif optimal n'a pas besoin de justification particulière : notre situation serait idéalement compétitive à un moment donné qu'elle pourrait ne plus l'être le lendemain puisque notre niveau de compétitivité dépend autant de la région que des mesures prises dans les régions concurrentes.

La compétitivité soulève deux problèmes de fond :

- la compétitivité étant une notion relative, **avec qui se comparer ?**
- sur **quels facteurs de compétitivité** faire porter la comparaison et **sur quelle base pondérer** leur importance ?

A laisser ces deux problèmes sans solution, le risque est grand de prendre des mesures peu efficaces pour atteindre l'objectif du PMO.

5.1 L'objectif de la stratégie OPTIMISATION

Il s'agit de déterminer à quoi doivent correspondre les facteurs de compétitivité pour atteindre plus facilement et plus rapidement les objectifs du PMO.

L'objectif peut se formuler ainsi :

OBJECTIF

La stratégie OPTIMISATION a pour objectif :

- **d'identifier les régions** avec lesquelles se comparer;
- **d'identifier les facteurs** de compétitivité les plus pertinents par rapport à ces régions et **en évaluer l'importance relative**;
- de réaliser un **exercice** de comparaison;
- **d'exploiter les résultats** de l'exercice de comparaison en informant les milieux concernés et en soumettant des propositions à l'autorité;
- de **définir un système de comparaison en continu.**

L'objectif est considéré comme atteint si :

- a) il est possible, sur chaque élément de la compétitivité, de **situer la position du canton du Jura** par rapport aux régions concurrentes;
- b) des **propositions** susceptibles de renforcer les avantages comparatifs de la région et d'atténuer, voir d'éliminer les désavantages comparatifs (compte tenu des objectifs des stratégies HAUTE TECHNOLOGIE ET TOURISME) sont soumises à l'autorité décisionnelle;
- c) les milieux politiques et socio-économiques sont informés de l'évolution de la position concurrentielle de la région et sont sensibles aux projets d'amélioration des facteurs de compétitivité.

Cet objectif appelle les commentaires suivants :

- la politique de l'Etat a d'autant plus de chance d'être pertinente que les milieux concernés ont conscience de la position de la région sur chacun des éléments qui conditionnent la compétitivité;
- en principe, l'autorité décisionnelle est l'autorité politique cantonale.

5.2. Les domaines d'action de la stratégie OPTIMISATION

Si l'on se réfère aux trois éléments constitutifs de la région, on obtient les résultats suivants :

- **population** : quelle est la relation entre la population et l'optimisation de la compétitivité ? C'est essentiellement le domaine de "la sensibilisation" de la région et du "marché du travail";
- **activités** : la relation activités/optimisation de la compétitivité est évidente : c'est le domaine de la "réglementation" et des "structures de soutien" aux activités;
- **territoire** : la relation est tout aussi évidente : c'est le domaine de l'"organisation" du territoire et de son "attractivité".

Dans son ensemble, la stratégie OPTIMISATION se présente ainsi :

STRATEGIE "OPTIMISATION" : DOMAINES D'ACTION ET "PROJETS"		
Population ↓ Sensibilisation et Marché du travail	Activités ↓ Réglementation et Structures de soutien	Territoire ↓ Organisation et Attractivité
- Sensibilisation - Disponibilité de main-d'œuvre - Niveau et adéquation des compétences - Fiscalité des personnes physiques et parafiscalité - Coût de la vie - Revenu disponible - Système d'éducation et de formation - Coût du travail - Autres	- Ecopole - Surfaces d'activité polyvalente - Accessibilité aux réseaux d'innovation - Accessibilité aux marchés monétaires et financiers - Fiscalité des personnes morales et parafiscalité - Qualité des services aux entreprises - Taux de création de nouvelles entreprises - Réglementation sur les produits et les entreprises - Autres	- Infrastructure de base - Gestion des collectivités locales - Stratégie des pouvoirs publics pour l'avenir - Efficacité et confidentialité des prestations des pouvoirs publics - Transports transfrontaliers - Aéroport de Bressau-court - Espace rural Arc jurassien - Disponibilité et coût des actifs fonciers et immobiliers - Animation culturelle et qualité du cadre de vie - CREA, Centre régional d'expression artistique - Autres
DYNAMISATION DE LA STRATEGIE : PROJET-CLE "BENCHMARKING PLUS"		

Tableau II.10 : Stratégie OPTIMISATION : Projets et champ d'analyse, et projet-clé (souligné = projets conçus)

La stratégie OPTIMISATION a ceci de particulier qu'elle compte peu de projets et beaucoup de champs d'analyse (lesquels déboucheront sur des propositions d'optimisation, et occasionnellement sur des projets NPR-éligibles). Contrairement à la stratégie HAUTE TECHNOLOGIE il est plus facile d'analyser les domaines d'action si l'on commence par exposer le projet-clé.

5.2.1 La dynamisation de la stratégie : le projet-clé "BENCHMARKING PLUS"

(Voir également **Annexe B**).

La compétitivité n'a pas de sens dans l'absolu; elle appelle la comparaison entre une entité et une ou plusieurs autres. La technique la plus appropriée pour procéder à cette comparaison est le "benchmarking" encore qu'originellement il consistait à comparer une entité avec les **meilleures des entités** similaires. Appliquée aux entreprises, cette technique a obtenu d'excellents résultats, mais rien n'empêche de l'étendre à une économie régionale ou à une région (pour autant que ces entités cherchent à atteindre un objectif).

Le projet-clé BENCHMARKING-PLUS (détaillé en annexe) se compose de trois éléments :

- le **benchmarking stricto sensu** de l'économie jurassienne envisagée dans l'optique des stratégies HAUTE TECHNOLOGIE et TOURISME;
- la **"sensibilisation"** des milieux concernés par les résultats du benchmarking;

- les **"propositions"** à soumettre à l'autorité décisionnelle pour améliorer la position compétitive de l'économie régionale.

L'intégralité des champs d'analyse relève du projet "Benchmarking Plus". En revanche, les projets seront conduits par des structures ad hoc.

5.2.2 Le domaine d'action "**Sensibilisation et Marché du travail**"

(Cf **Annexe A, ch. VII**)

Si l'on fait abstraction du projet "Sensibilisation" évoqué ci-dessus, les champs d'analyse appellent les commentaires suivants :

- **Système d'éducation et de formation** : Il passe pour être de bonne qualité et peut éventuellement constituer un avantage comparatif qu'il conviendrait de renforcer. Il y a peu d'établissements de degré supérieur mais cet inconvénient est en partie compensé par le fait que les régions voisines en sont pourvues.
- **Disponibilité en main-d'œuvre** : L'offre surpasse la demande puisqu'il y a exode définitif d'une partie des jeunes sans immigration compensatoire (indice d'une économie sous dimensionnée). Large accès à la main-d'œuvre frontalière.
- **Niveau et adéquation des compétences** : Manque de main-d'œuvre qualifiée.
- **Coût du travail** : A qualification égale, le niveau des salaires jurassiens est inférieur à la moyenne suisse. C'est un indice positif pour l'investisseur externe qui envisage de réaliser un projet dans le Jura, et négatif pour la main-d'œuvre externe invitée à s'établir dans le canton.
- **Fiscalité et parafiscalité sur les personnes physiques** : Pression fiscale parmi les plus fortes des cantons suisses. Cependant, une loi a été votée qui diminue la pression fiscale (taux d'imposition) de 1% chaque année, de 2009 à 2020.
- **Coût de la vie** : Inférieur à la moyenne suisse.
- **Revenu disponible** : Les disparités semblent moins prononcées que pour le revenu cantonal.

Ces champs d'analyse ne sont pas exhaustifs, mais ils donnent une idée de la complexité de l'exercice.

5.2.3 Le domaine d'action : "**Réglementation et Structures de soutien**"

(Cf **Annexe A, ch. VIII**).

Le **projet "Ecopole"** (voir annexe B) consiste à créer un "guichet" unique des prestations de l'Etat à l'intention des investisseurs, des entreprises et de la population. En principe, tout ce dont a besoin un investisseur ou une entreprise pourra être obtenu via ECOPOLE, qu'il s'agisse de rencontres, séances ou par l'intermédiaire de moyens de télécommunication.

Les champs d'analyse appellent les commentaires succincts suivants :

- **Surfaces d'activités polyvalentes (SAP)** : Le Jura manque de locaux où héberger des activités économiques, et les pépinières d'entreprises ne sont pas destinées à répondre à ce type de besoin. On peut évaluer que, durant les quatre prochaines années, deux (peut-être trois) SAP seront nécessaires, une première en Ajoie, la seconde dans le district de Delémont. Vu que les activités qui y sont hébergées sont d'ordinaires exportatrices de biens, ces projets sont NPR-éligibles.
- **Accessibilité aux marchés financiers** : Le Jura ne fait pas exception : l'accessibilité est souvent décourageante pour le lancement d'activités nouvelles.
- **Accessibilité aux réseaux d'innovation** : Le Jura manque d'une évaluation approfondie dans ce domaine.
- **Qualité des services aux entreprises** : Il s'agit d'évaluer la qualité des services (banques, assurances, fiduciaires, transports) notamment du point de vue de l'investisseur externe.
- **Fiscalité et parafiscalité des personnes morales** : Les entreprises bénéficient du même programme d'allègement que les personnes physiques.
- **Taux de création de nouvelles entreprises** : Il semble faible dans le Jura. (Le Jura est un canton industriel. Or, il est plus coûteux de créer une entreprise industrielle qu'une entreprise de services).
- **Réglementation sur les produits et sur les entreprises** : La réglementation n'est pas toujours élaborée dans un souci de préserver la compétitivité des entreprises. De plus, elle est en croissance permanente.

Comme pour le domaine d'application précédent, il existe d'autres thèmes, que le projet BENCHMARKING PLUS se chargera d'identifier.

5.2.4 Le domaine d'action "Organisation et Attractivité"

(cf **Annexe A, ch. IX**)

Ce domaine devrait en principe donner naissance à plusieurs projets, à première vue NPR-éligibles. Il en est en principe ainsi du projet "Aérodrome de Bressaucourt".

Les autres champs d'analyse appellent les remarques suivantes :

- **Infrastructures de base** : Il s'agit essentiellement des voies de communication, de l'énergie/eau, équipements collectifs, etc.
- **Gestion des collectivités locales** : Sont en cours de conception entre autres les projets suivants : "Agglomération de Delémont", "Fusion de communes" et "Microrégion Haute-Sorne". Le premier s'inscrit dans une politique fédérale, le second

visé à réduire les communes du canton d'un tiers au cours des quatre prochaines années, et le troisième est un ensemble de projets de collaborations intercommunales notamment autour de l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités.

- **Stratégie des pouvoirs publics pour l'avenir** : Les acteurs économiques intègrent dans leur comportement la politique future des gouvernements.
- **Efficacité et confidentialité des prestations des pouvoirs publics** : Cette variable est surtout significative vis-à-vis de l'étranger.
- **Transports transfrontaliers** : dito.
- **Espace rural Arc jurassien** : Projet émanant du Groupe de concertation des régions de montagne.
- **Disponibilité et coût des actifs fonciers et immobiliers** : Peut-être un des atouts majeurs du Jura.

Ici également, la liste n'est pas exhaustive.

Il reviendra au projet BENCHMARKING PLUS d'établir la liste des champs d'analyse qui devront être pris en compte dans la comparaison du canton du Jura avec d'autres régions.

6. INTEGRATION D'INTERREG

6.1. NPR et coopération territoriale européenne (INTERREG IV)

Largement entouré par la France et proche de l'Allemagne, le Canton du Jura s'inscrit dans un espace géographique multipliant les opportunités d'échanges avec les pays, régions et cantons voisins. De part ces particularités géographiques, le Canton du Jura fait partie de deux espaces de programmation INTERREG: *Rhin Supérieur* et *France-Suisse*.

Cette situation constitue un atout majeur pour la mise en œuvre de la NPR. Elle permet de bénéficier du soutien d'INTERREG, un outil stratégique et financier déterminant pour promouvoir les conditions économiques des régions transfrontalières et, à travers la coopération transfrontalière et intercantonale, l'intégration de la Suisse à l'Europe.

6.2. NPR et INTERREG IV, une conformité d'objectifs en matière économique

Pour rappel, l'initiative INTERREG a été lancée par la Commission européenne au début des années 90. Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'Union européenne, elle y a été d'emblée associée, prenant part aux programmes INTERREG I, II et III.

Le programme INTERREG IV est actuellement en cours de finalisation. Il couvrira les années 2007-2013. Le programme s'inscrit dans l'objectif 3 de la politique de cohésion européenne, qui vise à renforcer les coopérations transfrontalière et transnationale et à stimuler la coopération interrégionale.

INTERREG IV sera mis en œuvre sur la base de stratégies régionales fixées dans les "programmes opérationnels", documents contractuels exigés par la Commission Européenne pour décider du financement de projets. Ceux-ci devront avoir pour objectifs d'encourager la compétitivité, l'innovation et la recherche de valeur ajoutée dans le respect des impératifs du développement durable. Ces objectifs correspondent à ceux fixés par la NPR. Le programme INTERREG IV répondant à des ambitions plus larges que la NPR, permettra également de soutenir des initiatives dans d'autres champs d'application que ceux auxquels se limite la NPR (domaines de l'environnement ou de la culture, par exemple)

Les tableaux ci-après ont pour objet de vérifier la cohérence existante entre les PO Rhin supérieur et France Suisse et les différentes priorités du canton. Les cases foncées soulignent une concordance parfaite à ce niveau. Les cases gris clair font référence aux objectifs du PO où la cohérence est partielle, c'est-à-dire où elle doit être déterminée par une analyse au cas par cas, les blanches, celles où l'adéquation entre les deux est faible, voire inexistante.

Compatibilité PMO et PO Rhin Supérieur

TABLEAU DE COHERENCE PMO JURA ET PO Rhin- Supérieur		Orientations stratégiques du Canton du Jura		
		Microtechnique	Tourisme	Facteur de compétitivité
Axes et objectifs du PO	Axe 1 Utiliser le potentiel économique de l'espace du Rhin supérieur en commun			
	Favoriser la recherche appliquée et le transfert de technologies			
	Favoriser la coopération des PME et leurs activités transfrontalières			
	Faire de l'espace du Rhin supérieur un lieu économique attractif et une destination touristique			
	Axe 2 Faire de l'espace du Rhin supérieur une région intégrée en matière de formation, de travail et d'habitat			
	Favoriser les réseaux transfrontaliers dans l'éducation et la formation, et encourager le bilinguisme			
	Favoriser le décloisonnement et une intégration plus forte du marché du travail			
	Encourager la coopération des institutions culturelles et sociales et l'échange transfrontalier d'informations			
	Renforcer et structurer la coopération des services publics			
	Axe 3 Assurer un développement durable de l'espace du Rhin supérieur			
	Encourager les mesures de protection et d'amélioration de la qualité des ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable			
	Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique			
	Favoriser le développement et l'utilisation transfrontalière des systèmes de transports			

Compatibilité PMO NPR et PO France-Suisse

		Orientations stratégiques du Canton du Jura		
		Microtechnique	Tourisme	Facteur de compétitivité
Axes et objectifs du PO	Axe 1 Economie, Innovation, Formation			
	Partenariats entre entreprises et institutions de recherche			
	Evolutions des métiers et du marché de l'emploi.			
	Axe 2 Organisation territoriale, Transports, Environnement			
	Complémentarité /développement coordonné de l'aménagement			
	Organisation de la mobilité.			
	Ressources naturelles et paysagères			
	Axe 3 Services (dont TIC), Tourisme, Culture, Risques			
	Services à la population			
	Tourisme, culture et loisirs			
	Culture partagée du risque			

La plupart des mesures du programme INTERREG sont donc compatibles avec le PMO NPR jurassien.

6.3. Des calendriers compatibles entre NPR et INTERREG

Le calendrier fédéral de la NPR prévoit un premier programme pluriannuel couvrant la période 2008-2015. Du côté européen, les programmes opérationnels (documents contractuels exigés par la Commission Européenne pour décider du financement de projets INTERREG) seront vraisemblablement soumis à la Commission européenne à la fin du 1^{er} semestre 2007. Sous réserve de l'approbation de celle-ci, la programmation pourra ensuite être engagée dans les derniers mois de 2007. Même si la gestion du décalage final reste une question ouverte (en 2014 l'Union Européenne lancera INTERREG V et la NPR ne sera pas terminée), les calendriers de programmation NPR et INTERREG sont globalement compatibles et devraient permettre de mieux exploiter les synergies possibles entre opérations suisses et européennes.

6.4. Le Canton du Jura, un acteur actif du programme INTERREG IV

La dotation européenne des programmes INTERREG IV, pour la période considérée, se montera à environ 88 millions de francs pour l'espace France-Suisse et à environ 104 millions de francs pour les régions du Rhin supérieur.

Côté suisse, la coopération transfrontalière, désormais incluse dans la NPR, se verra attribuée par la Confédération une enveloppe financière spécifique annuelle, comprise entre

6 et 8 millions de francs. La répartition des fonds entre les différents programmes n'est pas encore fixée, mais les programmes France-Suisse et Rhin Supérieur devraient obtenir un montant au moins équivalent à celui d'INTERREG III (soit environ 12 millions au total).

De son côté, le canton du Jura entend, comme jusqu'à présent, faire partie des cantons suisses financièrement les plus actifs dans le cadre d'INTERREG.

6.5. INTERREG IV France-Suisse et Rhin Supérieur: objectifs

Le Canton du Jura fait partie de deux espaces de programmation INTERREG :

- l'espace du Rhin supérieur (Suisse du Nord Ouest, Région Alsace et Pays de Bade);
- l'espace France-Suisse (cantons romands sans Fribourg et départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, du Jura, du Doubs et du Territoire de Belfort).

Les programmes opérationnels relatifs à ces deux espaces répondront tout à la fois aux objectifs de la NPR et aux besoins et potentiels identifiés au niveau régional.

Dans le Rhin Supérieur, les objectifs spécifiques retenus dans le programme opérationnel concerné sont les suivants:

- utiliser en commun le potentiel économique de l'espace du Rhin Supérieur et favoriser la recherche appliquée et le transfert de technologies,
- favoriser les réseaux transfrontaliers dans l'éducation et la formation, et encourager le bilinguisme pour un espace du Rhin Supérieur intégré en matière d'éducation, d'habitat et de marché du travail,
- assurer un développement durable de l'espace du Rhin Supérieur.

Le programme opérationnel France-Suisse, pour sa part, entend contribuer à un développement équilibré de l'espace de coopération franco-suisse à même de produire de manière innovante et performante des valeurs ajoutées durables. Ses objectifs s'articulent autour de trois volets:

- compétitivité économique, innovation et formation;
- organisation territoriale, transport, environnement;
- qualité de vie (services, culture, prévention des risques).

Dans le cadre de la NPR, les projets jurassiens se concentreront principalement sur le 1^{er} volet et mettront l'accent sur les objectifs plus spécifiques suivants:

- améliorer l'accessibilité des entreprises à l'information, aux connaissances, aux technologies, aux réseaux et aux services;
- faciliter le passage des résultats de la recherche à des productions innovantes à haute valeur ajoutée;

- favoriser l'adaptation de la main d'œuvre aux évolutions des métiers et du marché de l'emploi;
- fédérer et promouvoir l'offre touristique, culturelle et de loisirs de part et d'autre de la frontière;

6.6 NTERREG IV France-Suisse et Rhin Supérieur: projets

Les projets conduits dans le cadre de la NPR seront des initiatives permettant d'exploiter les similitudes en matière de développement économique existant de part et d'autre de la frontière. C'est ainsi par exemple que l'amélioration de la compétitivité de l'industrie microtechnique et du tourisme dans le Jura profitera de l'expérience de projets menés de l'autre côté de la frontière et de réseaux déjà actifs et activés dans ce cadre. L'enjeu est ici de dépasser les concurrences de proximité pour aborder les concurrences et les marchés européens.

Dans ce contexte, les projets suivants pourraient être initiés:

- création au sein de l'Arc jurassien d'un réseau suisse apte à servir d'interlocuteur au pôle des microtechniques de la Région Franche-Comté;
- développement des partenariats avec la Région Alsace, notamment son pôle de compétitivité "Innovations Thérapeutiques", pour favoriser l'évolution des microtechniques vers les biotechnologies;
- constitution et animation en lien étroit avec le projet Créapole d'un réseau de partenaires entre le Jura et la France voisine impliqués dans l'accueil, la formation et le conseil de créateurs d'entreprises;
- mise en réseau des instituts de formation et recherche et des centres de ressources de part et d'autre de la frontière afin de créer des synergies transfrontalières soutenant le développement économique du Jura (UTMBM, HE-Arc, etc.);
- renforcement de la stratégie tourisme/agriculture du canton du Jura par des partenariats transfrontaliers et intercantonaux tant dans les domaines de la valorisation des espaces que dans celui de la communication.

INTERREG est un programme à vocation transfrontalière mais il a également une dimension intercantonale. Les cantons intéressés pourront donc également participer aux différents projets susmentionnés.

III. JUSTIFICATION ET REALISATION DU PMO

1. LE PROGRAMME TERRITORIAL D'INNOVATION DU CANTON PTIC, Fiche A)

1.1. Canton(s) d'application et zones bénéficiaires des effets des mesures du PTIC (Fiche A.1.1)

Le canton du Jura forme une région NPR ; il n'y a donc pas de différenciation entre les sous-régions : les effets des stratégies sont censés concerner tous les points du territoire cantonal.

En règle générale, les projets sont placés sous la responsabilité exclusive du canton ou d'institutions domiciliées dans le canton, à l'exception des projets suivants où la responsabilité est partagée avec d'autres cantons ou des institutions extra-cantoniales.

- FITEC : institutions cantonales et extra-cantoniales;
- Espace d'appui technologique : JU et institution extra-cantonale (négociation en cours);
- Micro/Medtech : JU, BS/BL et institution extra-cantonale (négociation en cours);
- Gate West Switzerland, TIC, Micronarc, BioAlps : cantons romands et BE (VD leader);
- Arc jurassien (des microtechniques) : BE, NE, JU;
- Plateforme interjurassienne de développement touristique : JU, BE (JU leader);
- Concept tourisme rural : Fondation rurale interjurassienne;
- Parc naturel régional du Doubs : JU, NE;
- Espace rural Arc jurassien : JU, BE, NE, VD (par le groupe de concertation de l'Arc jurassien);
- Projets INTERREG.

1.2. Stratégies et modalités d'action du PTIC (Fiche A.1.2)

Le PMO se compose d'un objectif global qui sera poursuivi au moyen de trois stratégies. La stratégie est présentée et justifiée de façon détaillée au chapitre II ci-dessus.

1.3 Coopération transfrontalière (Fiche A1.3)

Le canton du Jura participe à INTERREG IV A. On voudra bien se référer au rapport du canton leader NE (pour France-Suisse) et de BS/BL (pour Rhin supérieur). Voir également II.5 ci-dessus.

1.4 Espace à faible potentiel (Fiche A.1.4)

(Cf **Annexe A**, ch. X)

En vertu du déclin démographique qui le caractérise depuis plusieurs décennies, de sa structure purement rurale, et de l'absence presque complète d'industrie (une seule entreprise), St-Ursanne et le Clos du Doubs répondent aux critères qui caractérisent un espace à faible potentiel. Le potentiel en question réside avant tout dans le tourisme. L'objectif est d'y développer le tourisme en prenant St-Ursanne et la France voisine comme points d'appui, et en assortissant cette option d'une fusion des communes du Clos du Doubs en une seule.

1.5. Engagements financiers

En l'absence de projets entièrement conçus, le coût des stratégies n'est pas évaluable. Seuls le sont les **engagements financiers auxquels le canton souscrit**, et les **engagements financiers de la Confédération** souhaités par le canton. Par conséquent, le plan financier qui suit est sujet à des modifications quant à sa structure, mais pas quant à l'enveloppe financière; il est également sujet à des modifications rubrique par rubrique, en fonction de l'avancement des projets. Il n'est donc pas rigide : des transferts de rubrique à une autre, ou à une rubrique à créer (pour autant qu'elle serve une des trois stratégies du PMO) sont donc possibles, et même probables.

Il n'est pas fait de distinction entre subventions et crédits. **Tout est exprimé en subventions.** La raison tient à ce qu'en l'état actuel des projets, il est difficile de distinguer entre les besoins en subventions et les besoins en crédits. Il est toujours possible d'exprimer une subvention en un crédit procurant un avantage financier similaire selon la **formule de conversion** suivante (tirée de la pratique de la LIM) : **325'000 francs de subvention = 1 million de francs de crédit sans intérêt, remboursable en 25 ans.**

Le plan financier qui suit évalue tout d'abord l'engagement financier que le Gouvernement est prêt à consentir (moyennant les procédures financières en vigueur) pour réaliser le PMO 2008-2011, ensuite l'engagement financier que le canton sollicite de la Confédération pour la même période.

I. L'ENGAGEMENT FINANCIER DE LA RCJU

1. LA STRATEGIE INTERCANTONALE (en 1000 frs)

STRATEGIE / DOMAINES D'ACTION	2008	2009	2010	2011	TOTAL
A. STRATEGIE HAUTE TECHNOLOGIE					
A.1 Créativité et Compétences¹	p.m.	40	40	p.m.	80
- Institut de créativité	-	40	40	p.m.	80
A.2 Création et Développement²	128	138	138	138	542
- Alliance/CCSO	58	58	58	58	232
- WKNW (Micro/Medtech)	40	50	50	50	190
- Créapole/Bâle	30	30	30	30	120
A.3 Marchés et Régionalisation³	227	205	205	205	842
- Plateformes promotion thématique	62	62	62	62	248
- Arc jurassien /y.c. tourisme)	100	100	100	100	400
- Micro/Medtech (WKNW)	65	43	43	43	194
A.4 Marge⁴	50	100	150	150	450
SUBTOTAL STRATEGIE HT	405	483	533	493	1'914
B. STRATEGIE TOURISME					
B.1 Plateforme interjurassienne⁵	78	95	105	108	386
B.2 Accueil et Qualité	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B.3 Produits et Culture	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B.4 Tourisme rural et Régionalisation					
- Concept de tourisme rural ⁶	20	20	p.m.	p.m.	40
- Parc naturel régional du Doubs	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B.5 Marge	0	30	30	30	90
SUBTOTAL STRATEGIE TOURISME	98	145	135	138	516
C. STRATEGIE OPTIMISATION					
- Espace Arc jurassien ⁷	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
SUBTOTAL STRATEGIE OPTIMISATION	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
ENGAGEMENT FINANCIER DU CANTON POUR LA STRATEGIE INTERCANTONALE	503	628	668	631	2'430

¹Le projet "Institut de créativité" devra se réaliser en partenariat avec NE, JB et JU (HES-Arc). Aucun contact n'a été pris envers les partenaires. Coût : 80'000 francs pour chacune des années 2009, 2010. D'autres projets (non encore identifiés) pourraient prendre place dans ce domaine d'action. La répartition des coûts entre les cantons partenaires sera négociée le moment venu.

²Le projet Alliance/CCSO regroupe les cantons romands (cantons-porteurs : VD (Alliance) et FR (CCSO)). Le projet WKNW (transfert de technologie) est étroitement lié au projet Micro/Medtech. Le projet Créapole/Bâle consiste à instaurer une collaboration étroite avec les institutions bâloises pour favoriser les start up.

³Les plateformes de promotion thématique sont un projet romand (canton-porteur : VD) en faveur des sciences de la vie (BioAlps), des TIC, des microtechniques (Micronarc), avec extension vers les énergies renouvelables et l'agroalimentaire. Le projet "Arc jurassien" consiste à lancer la "région Arc

jurassien", ce qui nécessite des études préalables (projet porté par NE; il inclut également le tourisme). Le projet Micro/Medtech vise à connecter les entreprises jurassiennes sur les sciences de la vie bâloises, en hissant les premières au niveau technologique et qualitatif des secondes.

⁴La marge est nécessaire puisque tous les projets ne sont pas identifiés.

⁵Partenariat BE/JU. Canton-porteur : JU.

⁶Projet interjurassien porté par la Fondation rurale interjurassienne. Il n'y a pas encore d'engagement BE. Coût annuel (étude) : 40.

⁷Projet proposé par le groupe de concertation des régions Arc jurassien (ancien GCLIM). Pas encore d'engagement des cantons concernés (JU, BE, NE).

2. LA STRATEGIE CANTONALE (en 1000 frs)

STRATEGIES / DOMAINES D'ACTION	2008	2009	2010	2011	TOTAL
A. STRATEGIE HAUTE TECHNOLOGIE					
A.1 Créativité et Compétences¹	330	435	95	35	895
- Immersion dans cultures étrangères	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Plurilinguisme	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Esprit d'entreprise	-	20	20	20	60
- Formation liée à l'espace d'appui Technologique	250	125	25	p.m.	400
- Développement formations tertiaires	40	40	25	p.m.	105
- Formation sciences de la vie	40	250	25	15	330
A.2 Création et Développement²	480	507	535	455	1977
- Créapole S.A.	215	252	270	190	927
- Espace d'appui technol.-comm.	150	150	160	160	620
- Exodus Plus	115	105	105	105	430
A.3 Marchés et Régionalisation³	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Horlogerie-métrol./TIC/Sc.vie/Microtech.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
A.4 Marge⁴	0	100	100	100	300
SUBTOTAL STRATEGIE HT	810	1042	730	590	3172
B. STRATEGIE TOURISME					
B.1 Accueil et Qualité⁵	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B.2 Produits et Culture⁶	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Etang de la Gruère	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Centre d'accueil/loisirs, St-Ursanne	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Valorisation traces dinosaures	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Clinique Le Noirmont	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B.3 Tourisme rural et Régionalisation⁷	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Produits du terroir/Agrolimentaire	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Filière cheval	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B.4 Marge⁸	50	200	200	200	650
SUBTOTAL STRATEGIE TOURISME	50	200	200	200	650

C. STRATEGIE OPTIMISATION					
C.1 Benchmarking Plus⁹	40	80	80	80	280
C.2 Sensibilisation et Marché du travail	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
C.3 Réglementation et Structures soutien¹⁰	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Ecopole					
- Surfaces d'activités polyvalentes					
C.4 Organisation et Attractivité¹¹	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
- Gestion des collectivités locales					
- Centre régional d'expression artist.					
C.5 Marge¹²	-	200	100	100	400
SUBTOTAL STRATEGIE OPTIMISATION	40	280	180	180	680
ENGAGEMENT FINANCIER DU CANTON POUR LA STRATEGIE CANTONALE	900	1522	1110	970	4502

¹ Il n'existe pas encore de projets identifiés pour les deux premières rubriques. Le projet "Esprit d'entreprise" est une extension de ce qui se pratique actuellement. Le projet "Formation liée à l'Espace d'appui technologique" prévoit notamment un équipement pour la métrologie. Le projet "Formation sciences de la vie" pourrait devenir un projet intercantonal puisqu'il est prévu de le réaliser avec Bâle.

² Créapole S.A. a été approuvé par le Parlement. Le projet "Espace d'appui technologique et commercial" est décrit en annexe, de même qu'Exodus Plus.

³ Pas encore de projet spécifique autre que les projets intercantonaux.

⁴ En appui de A1 (plurilinguisme, cultures étrangères) et de A3.

⁵ En principe, les projets sont pris en charge par la plateforme interjurassienne, ou par les cantons.

⁶ Projets devant encore passer le test d'admissibilité NPR.

⁷ Pas encore de projets identifiés.

⁸ En appui des divers domaines d'action B1 et B3.

⁹ Le projet couvre l'ensemble des domaines d'action C2 à C4, à l'exception des projets.

¹⁰ Projet "Ecopole" : NPR uniquement pour la partie "information". Le premier projet de "Surfaces d'activités polyvalentes" serait à Porrentruy.

¹¹ Financement des études sur la fusion de communes, la gestion de l'agglomération delémontaine, l'étude sur le CREA.

¹² En appui de C2 à C4.

3. ENGAGEMENT FINANCIER TOTAL DU CANTON

Cet engagement recouvre à la fois la stratégie intercantonale, la stratégie cantonale, et les aspects particuliers que sont les "zones à faible potentiel" et l'"organisme de développement régional".

STRATEGIES	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Stratégie intercantonale	503	628	668	631	2'430
Stratégie cantonale	900	1522	1110	970	4502
Zones à faible potentiel ¹	-	-	40	40	80
Organisme régional de développ. ²	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
INTERREG ³	375	375	375	375	1500
TOTAL	1778	2'525	2'193	2016	8'512
./. INTERREG	375	375	375	375	1500
TOTAL ENGAGEMENT NPR DU CANTON	1403	2'150	1'818	1641	7'012

¹Etude sur le Clos du Doubs : fusion des communes et projet touristique transfrontalier.

²Ad libitum.

³Pour mémoire.

4. CONTRIBUTION FINANCIERE SOLLICITEE DE LA CONFEDERATION (en 1000 frs)

Bien que la Confédération n'octroie une aide financière que si le canton consent à une contribution équivalente, il ne s'ensuit pas que la contribution totale de la Confédération soit égale à celle du canton. Cela découle du fait que, dans le cas des stratégies intercantionales, chaque canton-partenaire inscrit la part du coût qui lui incombe dans son propre PMO, tandis que la contribution demandée à la Confédération est inscrite uniquement dans le PMO du canton-porteur.

STRATEGIE	2008	2009	2010	2011	TOTAL
A. STRATEGIE INTERCANTONALE	360	563	593	598	2054
A.1 Créativité/Compétences	-	40	80	80	200
- Institut de créativité ¹	-	40	40	p.m.	80
A.2 Création et Développement	70	80	80	80	310
- Alliance/CCSO	VD/FR	VD/FR	VD/FR	VD/FR	VD/FR
- WKNW ²	40	50	50	50	190
- Créapole/Bâle ²	30	30	30	30	120
A3 Marchés et Régionalisation	65	43	43	43	194
- Plateformes prom. thématique	VD	VD	VD	VD	VD
- Arc jurassien	NE	NE	NE	NE	NE
- Micro/Medtech	65	43	43	43	194
A4 Marge²	50	100	150	150	450
A5 Stratégie tourisme	175	240	240	245	900
- Plateforme interjurassienne	155	190	210	215	770
- Tourisme rural ²	20	20	p.m.	p.m.	40
- Marge	0	30	30	30	90
B. STRATEGIE CANTONALE	900	1522	1110	970	4502
C. ZONES A FAIBLE POTENTIEL	-	-	40	40	80
D. ORGANISME DE DEV. REGIONAL	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
TOTAL CONTRIBUTION SOLLICITEE DE LA CONFEDERATION	1260	2025	1743	1608	6636

¹Coût total : 80, à répartir entre NE (20), BE (10), JU (10) et CONF (40).

²Partenaires non encore identifiés, ou ne se sont pas encore déclarés. A ce stade, 50% du coût à charge de JU, 50% à charge CONF.

5. RECAPITULATION

(Voir également Annexe D, ch. III.3)

STRATEGIES PERIODE 2008-2011	CONTRIBUTION	
	A charge du canton du Jura (1000 frs)	Sollicitée de la Confédération (1000 frs)
Stratégie intercantonale	2'430	2'054
Stratégie cantonale	4'502	4'502
INTERREG	1'500	-
Zones à faible potentiel	80	80
Organisme développ.. régional	PM	PM
Total	8'512	6'636
./. INTERREG	1'500	-
TOTAL	7'012	6'636

Le canton du Jura est prêt à réaliser le PMO en y consacrant 6.952 millions de francs, et il requiert de la Confédération une contribution financière (subvention) de 6.636 millions de francs.

2. LES PROCESSUS

2.1. Organisme de gestion territoriale et collaboration avec le canton (Fiche B1)

(Cf Annexe D)

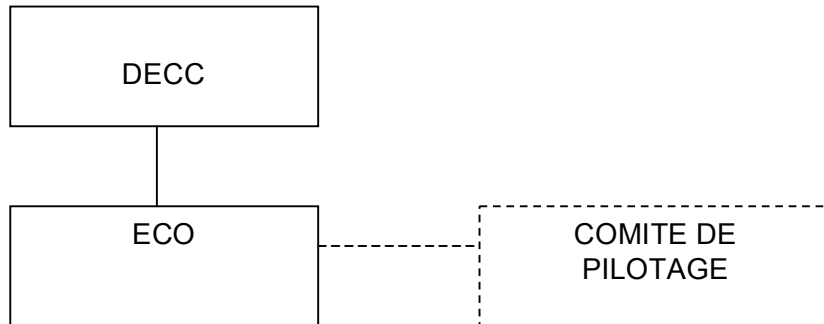
Il n'est guère envisageable de réaliser le PMO sans y affecter des ressources humaines, or:

- la région coïncide avec le canton, ce qui plaide pour un organisme très proche de l'Etat afin de maximiser les chances d'une bonne coordination avec les politiques sectorielles;
- dans le cadre de la LIM, l'Association régionale Jura (ARJ) a assumé le rôle d'organe de développement régional. Or, l'ARJ est une association de communes (ce qui n'est guère approprié pour la NPR) et qui s'interroge sur sa pérennité;
- il n'existe pas d'autres organismes régionaux qui pourraient assumer ce rôle.
- le Gouvernement a décidé de renoncer à la création de nouveaux postes de travail.

Comme il n'est pas question de créer un organisme ad hoc hors de l'Etat, la solution la plus directe consiste à confier l'exécution du PMO au Service de l'économie, flanqué d'un comité

de pilotage regroupant les institutions concernées et les services de l'Etat impliqués à un titre ou à un autre dans la réalisation des projets.

L'organigramme se présente ainsi :



- (1) La responsabilité politique de la réalisation du PMO incombe au DECC qui en répond devant le Gouvernement et la Confédération.
- (2) ECO assume la responsabilité opérationnelle de la réalisation du PMO.
- (3) Le "Comité de pilotage" assiste le Service de l'économie dans la réalisation du PMO.
- (4) De la sorte, la coordination avec les politiques sectorielles et avec les milieux régionaux est assurée.

Les tâches du Service de l'économie et du comité de pilotage sont les suivantes :

Service de l'économie	Comité de pilotage
- Planification/Programmation. - Gestion des fonds NPR. - Préavis au Gouvernement sur le soutien financier aux projets. - Rapport annuel à l'intention du Gouvernement et de la Confédération sur la réalisation du PMO. - gestion administrative du comité de pilotage. - Mise à joue du PMO.	- Sélection des projets. - Contrôle de l'avancement des projets. - Evaluation des effets du PMO par apport aux objectifs. - Détection/conception de nouveaux projets; recherche de porteurs. - Gestion du projet "Benchmarking Plus". - Relations avec les milieux interrégionaux et régionaux.

Le Comité de pilotage aurait la composition suivante :

Services de l'Etat	Institutions privées
- Service de l'économie - Service des arts et métiers et du travail - Service de la coopération - Service de l'économie rurale - Centre jurassien d'enseignement et de formation - Service de l'aménagement du territoire	- Associations économiques et professionnelles - Jura Tourisme - GastroJura - Association régionale Jura - Représentant(s) du Jura bernois

2.2. Le processus cantonal de sélection des projets (Fiche B2)

(Cf **Annexe D**)

Le canton du Jura est une région assez grande pour y concevoir des projets pertinents, et suffisamment petite pour que tout ce qui s'y conçoit soit rapidement connu de tout le monde. Il n'est donc nul besoin de mettre en place une structure destinée à stimuler les propositions, le système créé par le DECC suffisant amplement.

Les projets dont les promoteurs souhaitent l'appui de la NPR devront satisfaire cumulativement les critères suivants :

- a) démontrer que le projet contribue à atteindre l'objectif global du PMO ou à atteindre l'objectif de l'une des trois stratégies;
- b) posséder un caractère innovateur par rapport à la région;
- c) contribuer directement ou indirectement à la création de valeur ajoutée;
- d) correspondre à un produit ou un service susceptible d'être exporté;
- e) respecter les critères du développement durable;
- f) prouver que les sources de financement privées ont été épuisées.

Une fois ces critères satisfaits, la préférence sera accordée aux projets conçus en partenariat public-privé, ou sur une base intercantonale ou transfrontalière.

2.3. Procédures cantonales de suivi (Fiche B3)

(Cf **Annexe D**)

Le suivi est assuré par le Service de l'économie et le comité de pilotage, sous la haute surveillance du Gouvernement agissant par l'intermédiaire du Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes.

3. FICHES TECHNIQUES

3.1. Conformité avec les principes du développement durable (Fiche C1)

(Cf Annexe D)

La conformité avec les principes du développement durable s'apprécie en fonction du "Cadre de référence cantonal de développement durable" de mars 2006 et des "15 critères" de la stratégie 2002 pour le développement durable de mars 2002.

	Examen de conformité
1. Maintenir les revenus et l'emploi... répartition sociale et territoriale équitable.	1. Le PMO augmente les revenus et l'emploi. L'ensemble du canton est concerné.
2. Maintenir le capital de production, et faire croître le capital social et humain.	2. Le capital est augmenté, en même temps que le capital social et humain.
3. Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie.	3. L'ensemble du PMO vise à l'augmentation de la compétitivité. La capacité d'innovation a été illustrée au chapitre II.
4. Maintenir le capital humain... ou le faire croître en termes qualitatifs.	4. Le capital humain croît quantitativement et qualitativement au fur et à mesure de la réalisation du PMO.
5. Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie.	5. OK
6. Influer sur l'économie par le mécanisme des prix.	6. La plupart des mesures visent la réduction des coûts de production (nous n'avons pas d'autres leviers pour influencer sur cette variable).
7. Ne pas gérer les fonds publics au détriment des générations futures.	7. La NPR est intégrée dans la planification financière de l'Etat.
8. Favoriser la santé et la sécurité.	8. Ne dépendent pas de la NPR (sauf la santé dans l'économie des loisirs).
9. Garantir la formation, le développement, l'épanouissement et l'identité.	9. OK
10. Encourager la culture.	10. OK
11. Encourager la culture et le développement de ressources sociales.	11. OK
12. Garantir la sécurité juridique pour tous, l'égalité hommes-femmes, protection des minorités.	12. OK
13. Favoriser la solidarité intra-génération et entre les générations.	13. OK
14. Préserver les espaces naturels et la biodiversité.	14. OK

15. Maintenir la consommation de ressources naturelles.	15. Surtout en matière de tourisme.
16. Maintenir la consommation de ressources non renouvelables.	16. OK.
17. Abaisser à un niveau inoffensif la pollution de l'environnement.	17. A examiner en fonction des projets.

3.2. Conformité avec les instruments de planification à long terme

Il n'existe pas de tels instruments dans le canton du Jura.

3.3. Conformité avec les instruments cantonaux de planification économique à moyen terme

Il s'agit essentiellement du programme gouvernemental de législature 2007-2010 (PGL) et du programme de développement économique 2005-2010 (PDE). Le PMO découle du PDE, lequel est inscrit dans le PGL : la conformité est donc garantie.

3.4. Conformité au plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal (PDC) en vigueur durant la période de validité du PMO "détermine la politique "d'aménagement du territoire et de développement durable du territoire" (PDC, p. 3). Il se compose d'une part de principes directeurs et d'objectifs que le Parlement a approuvés le 22 mai 2002, et, d'autre part, de plusieurs dizaines de "fiches" qui constituent le contenu contraignant du plan directeur.

La conformité au plan directeur cantonal s'apprécie donc :

- a) du point de vue du **développement souhaité** du canton, en fonction de la **"Conception directrice"**;
- b) sous l'angle des **dispositions contraignantes**, par le respect des **"principes d'aménagement"** et des **"mandats de planification"** des fiches.

Le PMO est conçu pour être en parfaite adéquation avec la Conception directrice. Sa stratégie et ses objectifs s'insèrent effectivement dans le cadre du développement souhaité du canton.

Les fiches les plus pertinentes pour la réalisation du PMO sont les suivantes (selon la nomenclature du PDC) :

URBANISATION	
1.01	Développement de l'urbanisation
1.03.1	Projet d'agglomération de Delémont
1.06	Zones d'activités d'intérêt cantonal
1.06.1	Zone d'activités régionale de Delémont
1.07	Zones d'activités communales et intercommunales (pour autant qu'elles satisfassent le critère "base d'exportation")
1.09.2	Institutions de soins, santé
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	
2.01	Liaisons extérieures par les transports publics
2.02	Liaisons internes par les transports publics
2.03	Réseau de transport dans l'agglomération de Delémont
2.04	Route nationale A16
2.05	H18 Delémont - Bâle
2.07	Itinéraires cyclables
2.09	Aviation civile
NATURE ET PAYSAGE	
3.01	Espace rural
3.20	Tourisme et loisirs
3.21	Régions et sites touristiques d'intérêt cantonal
3.22	Réseaux touristiques
3.22.1	Chemins de randonnée pédestre
3.22.2	Réseau de pistes VTT
3.22.3	Réseaux et activités équestres
3.23	Grandes installations touristiques et de loisirs
ENVIRONNEMENT	
-	-
APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES DECHETS	
5.05	Energie
5.06	Energie éolienne
5.08	Bois-énergie
5.09	Gaz naturel
5.10	Energie hydraulique

Les "principes d'aménagement" et les "mandats de planification" des différentes fiches sont respectés dans la mesure où les projets du PMO sont concernés. La mise en œuvre des projets justifiera cependant une coordination et un contrôle subséquent.

3.5. Procédures cantonales de suivi

(Cf **Annexe D**)

Elles sont décrites ci-dessus.